



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 25 août 2025 – n°123/H030

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réunion du 3 avril 2025

Président : Xavier TIMBEAU, Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

Rapporteuses : Sébastien ROUX, Insee

Béatrice SÉDILLOT, Sdes, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Responsable de la commission : Magali de RAPHÉLIS – 01 87 69 57 17

SOMMAIRE

Liste des participants.....	3
Suivi d'avis adopté par la commission.....	6
I. Le suivi statistique des mesures et comportements de sobriété.....	7
1. Suivre et comprendre les comportements de sobriété énergétique : quelles données pour la statistique publique ?.....	7
2. Sensibilité écologique et pratiques environnementales : l'introduction de nouvelles questions dans les enquêtes CAMME et Budget de Famille.....	9
Échanges.....	11
3. Sobriété : comprendre les concepts sous-jacents pour mieux la mesurer.....	15
4. Sobriété énergétique : définitions et mesures.....	19
Échanges.....	21
5. Suivi d'avis de la commission.....	26
II. Mieux observer l'(in)adaptation des logements à la transition écologique et les conditions de logement. .	29
1. Échange sur le projet de refonte de la feuille de logement du recensement.....	29
III. Points divers.....	36
1. Programme annuel de travail 2025.....	36
2. Demande d'accès aux données de l'ASP au titre de l'article 7bis.....	38
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	39
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	40

Liste des participants

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
AGOSTINI	Loïc	Ubiquis
ALFARÉ	Aurélien	Reveleo
BARLET	Muriel	Insee
BEAUDOIN	Manuela	Ministère de la Transition écologique
BLOND	Nadège	CNRS Strasbourg
BLOQUEL	Marianne	Ademe
BRANDON	Valentin	
BRUGUET	Marie	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
CHEMBLETTE	Ema	
CHESNEL	Hélène	Insee Pays de loire
CRAVATTE	Céline	SG Cnis
CRESPIN	Aurélien	Agence d'urbanisme de Bordeaux
CRETON	Cédric	IMAEE
DABBAGHIAN	Gabriele	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)
DAHOO	Umar	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
DE RAPHÉLIS	Magali	SG Cnis
DEJOIE-LARNAUDIE	Audrey	Insee Pays de loire
DELAUNAY	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse
DIDIER-PEROT	Sylvie	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
DIOGO	François	Région Grand Est
DUBOST	Claire-lise	Insee
DUÉE	Michel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
DUFOURNET	Charline	Association négaWatt
FERRIERE	Simon	France Stratégie
FORTUNY	Emmanuel	Fédération française du bâtiment
GACHARD	Mathilde	DDT du Bas-Rhin
GOETZ	Emmanuel	Réseau des Agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE)
GRÉGOIRE	Patrice	DREAL Nouvelle-Aquitaine
GUERVILLE	Rémi	
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	SG Cnis
HADZIC	Elma	
HAMDI-CHERIF	Meriem	Sciences Po

HARBONNIER	Baptiste	Ademe
HERVIER-COLLAS	Marie	Ademe
IANNONE	Caroline	Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
JANIN	Jean-louis	Académie de l'Eau
JENFT	Clara	Université Grenoble Alpes
JOLIVET	Patrick	Ademe
KRIEGER	Sarah-jane	Inrae
LAGARENNE	Christine	SG Cnis
LANDA	Gissela	
LE GALLIC	Thomas	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)
LECOUVEY	Francois	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN)
LÉGER	Emma	ANCT
LEGRIS	Edouard	Fédération française du bâtiment
LEQUIEN	Matthieu	Banque de France
LEVILLY	Bruno	Cerema
MANNING	Stella	Agence d'urbanisme de Bordeaux
MARIGNAC	Yves	Institut négaWatt
MASSIF	Jean-benoit	DREAL
MATHIEU	Clotilde	Confédération générale du travail (CGT)
MERCIER VALERO	Lola	GEM
MESQUI	Bérengère	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
MICHALLAND	Béatrice	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
MONSERAND	Alma	Ademe
MOREAU	Valentin	Electricité de France (EdF)
MOSCHETTI	Thomas	CNRS
PAUTARD	Eric	CGDD
PENTINAT	Benoit	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
PÉRÉ	Julia	
PETIT	Pascal	Université Paris 13
PLANCHON	Julie	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN)
POMMERET	Aude	Université Savoie Mont Blanc
RECLARD	Typhenn	SG Cnis
RINALDESI	Cinzia	ANCT
ROBINET	Alice	France Stratégie
ROCCI	Anaïs	Ademe
ROUGE	Kilian	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)

ROUX	Sébastien	Insee – Direction des études et des synthèses économiques
SAHEB	Yamina	Sciences Po
SAUMTALLY	Anissa	Sciences Po
SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)
SELZ	Marion	CNRS
SEQUEIRA	Lucia	
SOUAL	Hélène	Insee Auvergne Rhône-Alpes
TANNEAU	Pierre	Insee
TIMBEAU	Xavier	Président – Observatoire français des conjonctures économiques

SUIVI D'AVIS DE MOYEN TERME

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis étudié lors de cette séance : n° 5 - Comment mesurer la sobriété ?

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La sobriété est l'un des leviers de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité, comme le GIEC l'indique dans son 6^e rapport. La commission encourage la poursuite des travaux théoriques, empiriques et statistiques visant à préciser la définition et la mesure de la sobriété, de ses conditions de mise en œuvre et de ses impacts, en tenant compte des enjeux d'équité associés.

La commission constate que de nombreuses données disponibles permettent d'approcher la notion de sobriété à l'échelle nationale et européenne. Elle invite à les compléter en élaborant des indicateurs de suivi, notamment pour mieux suivre les politiques publiques et infrastructures visant à favoriser la sobriété, ainsi que les intensités d'usage de ces infrastructures. Elle soutient les travaux en cours visant à estimer l'impact de la sobriété dans les évolutions de la consommation énergétique nationale en distinguant les effets de facteurs tels que les prix de l'énergie, la météo, les discours publics d'incitation à la sobriété et invite à les enrichir d'autres indicateurs de mesure et à poursuivre l'analyse au niveau individuel. Elle invite également à définir des indicateurs de sobriété relatifs à la consommation des autres ressources (eau, consommation de matières, de métaux rares, etc.).

La commission salue les évolutions apportées aux questionnaires des prochaines enquêtes de la statistique publique auprès des ménages (Budget de Famille 2026 et Enquête mensuelle de conjoncture Camme) et encourage leur exploitation en vue d'identifier les principaux freins et moteurs des comportements de sobriété des ménages.

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Xavier TIMBEAU.

INTRODUCTION

Xavier TIMBEAU, Président de la commission

Nous entamons aujourd'hui notre programme en abordant la question cruciale de la sobriété. Ce sujet, bien que peu médiatisé sur la scène internationale, revêt une importance capitale. Alors que pour beaucoup la solution à la transition environnementale est avant tout technologique, la France se distingue par une vision plus globale, intégrant les enjeux de sobriété.

L'objectif de notre commission est de mettre en lumière cette dimension souvent négligée. Bien que la sobriété ne constitue pas l'unique solution aux défis environnementaux, elle offre des perspectives prometteuses, parfois sous-estimées, pouvant conduire à des innovations significatives.

Notre séance s'articulera autour de quatre présentations, suivies de sessions d'échanges. Nous débiterons par les interventions du service des données et études statistiques (SDES) des Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique, et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui exposeront les dispositifs existants et leurs applications potentielles. Ensuite, nous aurons le privilège d'entendre deux expertes reconnues, Yamina Saheb et Aude Pommeret, toutes deux affiliées à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Leurs points de vue, bien que parfois divergents, enrichiront considérablement notre réflexion sur ces questions complexes.

Ensuite nous évoquerons dans une deuxième partie la refonte d'une partie du questionnaire (feuille de logement) du recensement.

I. LE SUIVI STATISTIQUE DES MESURES ET COMPORTEMENTS DE SOBRIÉTÉ

1. Suivre et comprendre les comportements de sobriété énergétique : quelles données pour la statistique publique ?

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

Marie BRUGUET, Sdes

Bonjour à tous. Je suis doctorante au sein du Laboratoire d'économie de Dauphine (LEDa), membre de la chaire Économie du Climat, et je travaille au sein de la sous-direction des statistiques de l'énergie du SDES. Mon intervention portera sur la sobriété énergétique, les données de consommation énergétique disponibles, et les méthodes de mesure des incitations à la sobriété énergétique.

Contextuellement, nous observons une diminution de la consommation finale d'énergie depuis l'hiver 2022-2023, tant pour le gaz que pour l'électricité. Cette baisse s'est accentuée en 2023-2024. Plusieurs facteurs expliquent cette réduction : des éléments conjoncturels, comme les variations de température ou de prix, ainsi que les politiques de réduction de la demande énergétique. Ces politiques reposent sur deux piliers : l'efficacité et la sobriété énergétiques.

L'efficacité énergétique consiste à adopter des technologies réduisant la consommation tout en maintenant un niveau de confort similaire, comme le changement de mode de chauffage ou la rénovation énergétique. La sobriété énergétique, quant à elle, implique un changement comportemental des agents économiques, motivé par des incitations externes, monétaires ou non. Ces changements peuvent inclure la réduction de la température de chauffage ou le débranchement des appareils électriques.

La littérature identifie quatre catégories d'incitation à la sobriété énergétique :

- incitations monétaires ;
- fixation d'objectifs globaux ;
- effets comparaisons (avec soi-même dans le passé ou avec ses pairs) ;

- stratégies d'information (à faible ou haute implication).

Le plan de sobriété énergétique français pour les foyers mobilise principalement deux de ces catégories :

- un objectif global de réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici à 2024 ;
- des stratégies d'information à faible implication (campagne de communication nationale « Chaque geste compte », déclarations politiques sur la nécessité d'économiser de l'énergie).

La problématique actuelle réside dans la mesure précise des effets de ces incitations à la sobriété énergétique. Bien que nous sachions mesurer les variations de consommation, il est plus complexe d'isoler l'impact spécifique des incitations à la sobriété. Trois étapes sont nécessaires pour une mesure adéquate : corriger les effets météorologiques, ajuster les variations de prix, et enfin mesurer les incitations et leurs effets.

Concernant les données disponibles sur la consommation finale d'énergie, plusieurs sources existent. La première est la conjoncture mensuelle de l'énergie du SDES, qui fournit des séries temporelles mensuelles de 1980 ou 2012 à 2024, couvrant la consommation d'énergie agrégée au niveau national, incluant l'énergie primaire, les combustibles, les produits pétroliers, ainsi que les consommations de gaz et d'électricité sur différents réseaux. Elle inclut également un suivi des prix sur les marchés de détail et de gros.

La deuxième source est la plateforme Open Data Enedis qui, malgré son nom, agrège des données de diverses institutions sur le réseau de distribution, offrant 275 jeux de données différents sur les consommations d'électricité et de gaz. Parmi ces jeux, on trouve :

- Un suivi spécifique de la sobriété énergétique électrique, définie comme l'écart entre la consommation réelle et celle prédite à température normale. Ce jeu de données hebdomadaire n'a cependant pas été mis à jour depuis juillet 2020.
- Les agrégats segmentés de consommation électrique au pas de la demi-heure sur le réseau basse tension d'Enedis, permettant une analyse fine de la consommation par type d'utilisateur et profil tarifaire.

Concernant les données explicatives des variations conjoncturelles, nous disposons de plusieurs sources fiables. Pour la météorologie, Météo-France a mis en place un open data depuis janvier 2024, accessible à tous. Une plateforme européenne, soutenue par les données du satellite Copernicus, fournit également des informations météorologiques mondiales.

Pour les prix, trois sources principales sont utilisées. Sur le marché de détail français, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) met à disposition les tarifs réglementés de vente semestriels. L'enquête de transparence des prix du SDES est également consultée. Pour le marché de gros, nous utilisons la Plateforme pour la transparence du Réseau européen des gestionnaires de transport d'électricité.

Il est crucial de prendre en compte les variations de température pour éviter des biais dans l'interprétation des évolutions de consommation énergétique. Une forte corrélation négative existe entre le niveau des températures et la consommation d'énergie. En moyenne, la consommation estivale est 20 % inférieure à celle de l'hiver. Cette relation est non linéaire : une baisse d'un degré en été n'entraîne pas de besoin de chauffage supplémentaire. En France, à l'échelle nationale, la climatisation n'a pas encore d'impact significatif sur la consommation énergétique.

Nous avons défini un seuil de 15 degrés pour la France, température à partir de laquelle des besoins de chauffage significatifs sont identifiés. L'indicateur des « degrés jours unifiés » permet de calculer le niveau de besoin de chauffage et de produire des séries corrigées des variations climatiques.

La modélisation de l'élasticité-prix de la demande d'énergie reste un défi majeur. Les prix pour les consommateurs finaux ne sont disponibles qu'à une fréquence semestrielle, ce qui peut limiter la solidité des analyses sur les consommations d'énergie.

Pour analyser l'effet des incitations à la sobriété énergétique, j'ai utilisé la collection des discours publics disponible sur le site vie-publique.fr. Cette base de données comprend la retranscription écrite de l'ensemble des discours des personnalités politiques en France. Environ 30 % sont des interviews, 50 %

des discours officiels, et 20 % d'autres types de communications, principalement des rapports des conseils des ministres.

L'analyse des occurrences des termes « sobriété énergétique » et « crise énergétique » révèle un pic autour d'octobre 2022, coïncidant avec l'annonce du plan national de sobriété énergétique.

Une application sur la consommation d'électricité dans le secteur résidentiel, utilisant des données hebdomadaires, montre une différence significative entre les ménages aux tarifs heures pleines/heures creuses et ceux au tarif de base. La réduction de consommation est principalement portée par les premiers.

Un modèle économétrique prenant en compte la température, la force du vent, l'ensoleillement, les prix, et les séries de discours sur la sobriété et la crise énergétiques révèlent que la baisse de 11 térawattheures dans le secteur résidentiel s'explique ainsi : 6 térawattheures par la hausse des prix, 2,4 térawattheures par un hiver plus doux, et 2 térawattheures par les incitations via les discours politiques, particulièrement ceux portant sur la crise énergétique. Les discours axés uniquement sur la sobriété énergétique semblent avoir un effet moins significatif.

Pour améliorer l'analyse de la sobriété énergétique, l'accès aux données des compteurs intelligents serait un atout, permettant de mieux cibler les futures incitations. Une mesure plus fréquente des factures renforcerait également la robustesse des estimations. Enfin, l'accès aux données de la campagne médiatique « Pour la planète, chaque geste compte » permettrait d'évaluer l'impact des spots d'information sur la consommation.

Il est important de noter que la sobriété ne concerne pas uniquement l'énergie, mais aussi la consommation des matières premières, un sujet déjà traité par la Commission, comme en témoigne le [compte-rendu de la réunion du 7 avril 2023](#).

2. Sensibilité écologique et pratiques environnementales : l'introduction de nouvelles questions dans les enquêtes CAMME et Budget de Famille

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

Claire-Lise DUBOST, Insee

Bonjour à tous. Je suis Claire-Lise Dubost, membre de la Direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'Insee, et responsable de l'enquête Budget de Famille. Je présenterai aujourd'hui un travail coécrit avec ma collègue Fanny Mikol, portant sur l'introduction de questions relatives aux liens entre sensibilité écologique et pratiques environnementales des ménages dans nos enquêtes.

Notre objectif initial n'était pas spécifiquement d'étudier la sobriété, mais nos travaux pourraient néanmoins apporter des éléments de réponse à ce sujet. Nous cherchons principalement à établir des corrélations entre les thématiques sociales, la sensibilité environnementale, les pratiques écologiques et les inégalités sociales.

Pour répondre à ces préoccupations, nous avons décidé d'enrichir deux enquêtes existantes : l'enquête Budget de famille (BDF) et l'enquête mensuelle de Conjoncture auprès des ménages (CAMME).

- a) Enquête BDF : des questions pour relier la consommation aux pratiques environnementales

L'enquête BDF vise à mesurer l'ensemble des dépenses des ménages pour reconstituer la structure de leurs budgets, en les mettant en perspective avec leurs ressources. Cette enquête exhaustive, menée environ tous les cinq ans depuis les années 1970, deviendra obligatoire à partir de 2026 dans le cadre d'un règlement européen.

Le protocole de l'enquête est rigoureux, comprenant deux visites en face à face avec des questionnaires approfondis, et une semaine d'enregistrement des dépenses courantes par les ménages. Dans le contexte de l'évolution vers le multimode et de notre intégration au règlement européen, nous remanions considérablement le protocole et le questionnaire.

Nous avons consulté de nombreux experts pour identifier les questions les plus pertinentes, en veillant à ne pas dupliquer les informations déjà collectées par d'autres enquêtes spécialisées, telles que l'enquête Logement (EnL) ou l'enquête Mobilité des personnes (EMP). Nous avons également écarté l'objectif de mesurer précisément l'empreinte carbone des ménages, qui nécessiterait une quantification détaillée de leur consommation.

Nos ajouts au questionnaire visent plusieurs objectifs :

- fournir un cadrage quantitatif sur les grands agrégats de comportement de consommation dans certains domaines clés ;
- comprendre les freins au changement de comportement en tenant compte des ressources, du lieu de vie et du type d'habitation des ménages ;
- caractériser les types d'achats et les critères de décision, notamment concernant l'économie du partage et l'achat d'occasion ;
- évaluer la disposition des ménages à adapter leur consommation en fonction de considérations environnementales ;
- étudier les liens entre la sensibilité environnementale des ménages et leurs pratiques.

Nous avons intégré ces nouvelles questions dans les différents modules thématiques du questionnaire, plutôt que de créer un module environnement distinct. Ainsi, nous abordons :

- Pour les biens d'équipement : le type d'achat (neuf, occasion, reconditionné), les lieux d'achat, et les pratiques de réparation.
- Pour les transports : le nombre et le type de vols en avion effectués dans l'année. Concernant l'utilisation des voitures, nous envisageons un appariement avec le Répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) pour obtenir des données plus fiables.
- Pour l'alimentation : la fréquence de consommation de viande et les critères de choix des produits, particulièrement pour les fruits et légumes.
- Pour le logement : quelques questions sur le chauffage et la présence de climatisation.

Enfin, nous incluons des questions plus générales sur le rapport des ménages à la consommation et leur sensibilité environnementale. Cette nouvelle version de l'enquête BDF sera déployée à partir de janvier 2026.

b) Enquête CAMME : une nouvelle plateforme

L'enquête CAMME est une enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, qui alimente le diagnostic conjoncturel en suivant les réactions des ménages aux événements économiques et politiques. Elle s'inscrit dans un dispositif européen harmonisé de suivi de la conjoncture. Chaque mois, environ 1 900 personnes sont interrogées par téléphone sur 40 questions d'opinion récurrentes, auxquelles s'ajoutent des plateformes ponctuelles ou régulières.

Depuis plusieurs années, les enquêtés sont interrogés annuellement en octobre dans une plateforme sur l'environnement. Notre objectif est d'instaurer une plateforme trimestrielle complémentaire sur la sensibilité et les pratiques écologiques. Celle-ci mesurera l'écoanxiété et l'engagement écologique des ménages pour dégager des tendances à long terme. L'intérêt réside dans l'utilisation du dispositif CAMME, qui repose sur un échantillonnage aléatoire et des enquêteurs professionnels. Nous pourrions ainsi croiser ces nouvelles mesures avec des indicateurs de confiance économique et de bien-être subjectif, permettant des analyses approfondies entre sensibilité écologique, niveau de vie et optimisme des ménages.

Nous avons élaboré 19 questions réparties en quatre blocs, qui seront posées trimestriellement à partir de juin 2025. Le premier bloc porte sur la sensibilité écologique générale, abordant les enjeux prioritaires pour la France et la perception de l'aggravation des événements climatiques extrêmes. Le deuxième bloc aborde l'écoanxiété, soit le niveau d'inquiétude face au réchauffement climatique, l'anticipation des bouleversements climatiques majeurs locaux, les possibilités de lutte et l'auto-évaluation de l'engagement environnemental. Le troisième examine les pratiques des ménages et leurs freins, en se focalisant sur trois postes d'émissions : le chauffage domestique, la consommation de viande, et les trajets longue distance. Enfin, le quatrième bloc explore l'engagement futur, les motivations à agir pour le climat, et les solutions perçues comme les moins contraignantes.

Échanges

Yves MARIGNAC, Institut négaWatt

J'ai une remarque générale concernant l'approche qui me semble rester en surface, se concentrant sur les comportements individuels et les sensibilités plutôt que sur la sobriété structurelle. En ce qui concerne la première présentation, je me demande si la baisse de consommation constatée chez les ménages en tarif heures creuses/heures pleines est liée à leur niveau de revenu. Cette question soulève des enjeux sociaux importants, notamment pour les ménages déjà en situation de précarité énergétique.

Par ailleurs, je trouve le résultat de 2 térawattheures de baisse liée à l'incitation quelque peu frustrant. Cela me fait penser qu'une meilleure régulation des publicités incitant à la surconsommation pourrait avoir un impact bien plus significatif que les incitations douces mises en place.

Je m'interroge également sur la pertinence de mesurer l'incidence des notions de sobriété ou de crise énergétique dans les discours publics comme indicateur de corrélation, étant donné le rôle de filtre joué par les médias. Il me semble crucial de souligner l'importance de la couverture médiatique, y compris par des médias grand public, sur ces sujets depuis l'été 2022, malgré certains traitements parfois superficiels.

Yamina SAHEB, Sciences Po

Ma question porte sur la décomposition que vous avez effectuée. Je n'ai rien vu concernant les changements structurels. Je comprends que la sobriété, telle qu'elle est pratiquée en France, n'implique pas de changements structurels majeurs. Cependant, je me demande si c'est un choix délibéré de ne pas les inclure dans l'analyse, ou si vous avez constaté qu'il n'y en avait effectivement pas. Pourriez-vous clarifier ce point ?

Marie BRUGUET

Je vous remercie pour vos retours sur ce travail, qui reste un travail préliminaire. J'ai dû composer avec les données disponibles. L'aspect structurel n'a pas encore été abordé, principalement parce que cette politique constitue une réponse à une situation de crise liée aux problèmes d'approvisionnement. Son efficacité reste à déterminer.

Concernant la distinction entre heures pleines/creuses et le tarif de base, je n'ai pour l'instant que des hypothèses. Il semblerait que les ménages « base » se chauffent principalement au gaz, ce qui expliquerait logiquement qu'ils ne contribuent pas significativement à la baisse de consommation électrique, celle-ci étant principalement due aux efforts sur le chauffage. D'autres facteurs liés aux types de ménages bénéficiant du tarif réglementé pourraient également entrer en compte.

Quant au choix des discours plutôt que des articles de presse, il s'explique par la facilité d'accès aux interventions télévisées et radiophoniques. Une approche plus robuste consisterait effectivement à enrichir cette série temporelle en analysant également la résonance médiatique de ces discours.

Nous travaillons actuellement sur l'obtention de données précises concernant la diffusion des spots publicitaires, notamment leurs dates et fréquences de diffusion, afin d'évaluer plus précisément leur impact.

Bérandère MESQUI, Sdes

Nous allons tenter d'obtenir auprès de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) les dates de diffusion des spots promouvant la sobriété énergétique.

Yves MARIGNAC

Dans cette optique, il serait pertinent d'inclure la campagne de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) sur les dévendeurs, qui a potentiellement eu un impact plus significatif.

Bérandère MESQUI

Je tiens à souligner, comme l'a mentionné Marie Bruguet, que ce travail est encore à un stade très préliminaire. C'est la première présentation de ces travaux en dehors du cadre académique. Ces résultats initiaux ont vocation à être approfondis.

Sébastien ROUX, Direction des études et des synthèses économiques de l'Insee

J'aurais besoin d'une clarification concernant les données de consommation. Incluent-elles à la fois les ménages et les entreprises, ou avez-vous réussi à isoler les données des ménages ?

Marie BRUGUET

Nous disposons de plusieurs sources de données. Pour l'application spécifique que j'ai présentée, nous utilisons les données d'Enedis qui permettent de distinguer le secteur résidentiel du secteur tertiaire en ce qui concerne l'électricité distribuée en basse tension.

Sébastien ROUX

D'accord, donc il n'y a pas les comportements d'entreprises ?

Marie BRUGUET

Non effectivement. Et justement, cette application ne peut pas être répliquée pour le gaz, car, bien que nous disposions des données de consommation pour le secteur distribué, nous ne pouvons pas isoler spécifiquement le secteur résidentiel.

Xavier TIMBEAU

Dans quelle mesure pouvez-vous caractériser les ménages, par exemple géographiquement ou en fonction de leur logement, à ce stade de l'étude ? Envisagez-vous d'intégrer ces aspects dans votre analyse ?

Marie BRUGUET

Intégrer ces aspects nécessiterait l'accès aux données des compteurs intelligents. Actuellement, la législation n'autorise l'utilisation de ces données que pour évaluer la rénovation énergétique. Je ne peux donc pas, a priori, les exploiter pour cette étude, ce qui est regrettable, car elles fourniraient des informations très précises sur la géographie, les caractéristiques des logements et des ménages.

Xavier TIMBEAU

Cette approche pourrait néanmoins permettre d'étudier l'impact de la rénovation sur la sobriété énergétique. Il serait intéressant de déterminer si les économies d'énergie observées résultent de comportements de sobriété ou sont une conséquence directe de la rénovation des logements. Cette distinction est cruciale, notamment si nous voulons démontrer que la sobriété est un concept autonome, distinct des effets indirects de la rénovation ou d'autres investissements.

Bérandère MESQUI

Nous avons effectivement accès aux données de consommations mensuelles d'un million de ménages. La demande d'accès à ces données, adressée au Conseil national de l'information statistique (Cnis), à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et au CSE vise spécifiquement l'évaluation de la rénovation énergétique. Pour exploiter ces données dans le cadre de l'étude sur la sobriété, il sera nécessaire d'établir un lien avec la rénovation énergétique.

Marie BRUGUET

Dans ce contexte, nous disposerions d'informations sur les ménages et leur consommation d'énergie, ce qui permettrait effectivement d'approfondir l'analyse au-delà des données agrégées.

Xavier TIMBEAU

Cette approche permettrait également d'affiner l'identification des facteurs influençant la sobriété. Il est crucial de dépasser la simple corrélation entre les discours et les comportements observés. L'analyse des discours est pertinente, mais il faut considérer d'autres explications potentielles. Par exemple, la sobriété pourrait être davantage motivée par une crise énergétique que par les discours eux-mêmes.

Sébastien ROUX

Concernant les variations de prix que vous utilisez, s'agit-il des prix effectivement ressentis par les ménages ? Il semble que vous intériez également un élément d'information et d'annonce sur ces prix dans vos facteurs explicatifs. Pouvez-vous préciser si ces variations correspondent à la facture directe des ménages ?

Marie BRUGUET

J'ai utilisé les tarifs réglementés de vente (TRV) de la CRE pour le secteur résidentiel, qui concernent environ 80 % des ménages.

Sébastien ROUX

Je comprends donc qu'il ne s'agit pas des prix de marché.

Marie BRUGUET

Effectivement. J'ai constaté que les prix de marché n'ont pas d'impact significatif sur les ménages en France, ce qui est logique étant donné la stabilité relative du TRV.

Sébastien ROUX

Je pensais que l'information sur les prix de marché pourrait amplifier l'impact médiatique.

Marie BRUGUET

En réalité, c'est plutôt l'inverse. Bien que je ne l'aie pas présentée, l'analyse de l'évolution des prix spot par rapport aux discours montre que le pic des prix spot précède la répercussion de cette information à travers les discours politiques. Ces derniers semblent donc servir de vecteur pour transmettre l'information sur les prix spot aux ménages, qui autrement n'y prêteraient pas attention.

Bérangère MESQUI

Il convient de noter que cette dynamique a été plus marquée pour le gaz que pour l'électricité. La crise énergétique, liée à la situation en Ukraine et à l'arrêt des importations de gaz russe, a principalement suscité une panique sur les prix du gaz. Concernant l'électricité, l'inquiétude portait davantage sur le risque de black-out.

Xavier TIMBEAU

L'accès aux données des 20 % de ménages qui ne sont pas soumis au TRV pourrait effectivement permettre une analyse plus fine de l'effet des prix. Nous aurions ainsi la possibilité de comparer simultanément des ménages confrontés à des augmentations de prix et d'autres qui ne le sont pas. Cela permettrait de répondre à une question cruciale : l'efficacité des prix variables en termes de sobriété énergétique.

Marie BRUGUET

La CRE a continué à proposer des prix sans bouclier tarifaire, ce qui nous permet d'effectuer une analyse contrefactuelle, comparant les situations avec et sans bouclier tarifaire.

Bérangère MESQUI

Concernant les données individuelles des ménages dont nous disposons, incluant leurs consommations mensuelles, nous ne possédons pas d'informations sur les tarifs appliqués. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer s'ils bénéficient de tarifs réglementés ou s'ils sont soumis aux tarifs du marché libre.

Xavier TIMBEAU

J'apprends avec regret que l'enquête BDF ne sera pas utilisée pour l'empreinte carbone. Bien que ce ne soit pas le sujet principal, cela soulève néanmoins des questions importantes. Cette situation est préoccupante, car, sans une mesure précise et pertinente de l'empreinte carbone des ménages, nous laissons la porte ouverte à de nombreuses affirmations erronées, potentiellement dangereuses pour l'élaboration des politiques publiques.

Sébastien ROUX

Nous travaillons activement à l'amélioration de la mesure de l'empreinte carbone des ménages. Initialement, l'idée était de s'appuyer sur l'enquête BDF. Cependant, les travaux précédents visant à estimer l'empreinte carbone à partir des dépenses de cette enquête ont rencontré des problèmes conceptuels. Le contenu carbone n'est pas proportionnel à la valeur monétaire, ni même aux quantités consommées. Les études exploratoires ont démontré que cette approche n'était pas viable, ce qui a conduit à l'abandon de l'utilisation des données quantitatives de l'enquête BDF.

Face à cette situation, nous explorons actuellement d'autres sources d'information alternatives et complémentaires pour obtenir des données plus précises sur l'empreinte carbone. Notre approche consiste à utiliser les valeurs de l'enquête BDF en les confrontant aux données de l'enquête sur la répartition de l'empreinte carbone des Français menée conjointement par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) et l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC), qui fournit des informations similaires. Nous sommes encore à un stade exploratoire, avec des travaux préliminaires visant à aborder cette problématique.

Nous partageons donc votre préoccupation, et mobilisons des ressources pour travailler sur ce sujet et améliorer progressivement les informations disponibles sur la répartition de l'empreinte carbone. Notre stratégie principale consiste à collaborer avec le Citepa pour que leur enquête ABC puisse se rapprocher des critères des enquêtes statistiques publiques. Cela permettrait notamment d'utiliser des déciles de revenus comparables, facilitant ainsi la mise en relation des différentes sources d'information.

Actuellement, nous sommes dans une phase d'exploration et d'évaluation des possibilités.

Xavier TIMBEAU

Merci pour ces éléments, qui sont à moitié rassurants, et c'est un euphémisme.

Magali DE RAPHÉLIS, SG Cnis

Plusieurs questions sont posées via le tchat de la visioconférences, notamment sur l'enquête.

Concernant l'enquête CAMME, **Alma MONSREAND (Ademe)** demande pourquoi la question sur les gestes les moins coûteux n'a pas été complétée par une question sur des gestes plus significatifs, souhaités ou non, et sur les facteurs bloquants.

Ensuite, **Charline DUFURNET (négaWatt)** pose deux questions. Premièrement, elle s'enquiert de la possibilité d'une publication détaillant le cadre méthodologique utilisé pour appréhender les enjeux de changement de comportement, notamment en croisant les différents aspects sociaux et psychologiques. Deuxièmement, elle demande si les dynamiques de genre sont traitées dans ces enquêtes.

Par ailleurs, **Anaïs ROCCI (Ademe)** nous informe que l'Ademe a lancé en 2023 un baromètre sur les comportements de sobriété. Cette enquête sera renouvelée cette année pour une deuxième vague. Elle comprend un volet dédié aux pratiques dans six domaines : mobilité, tourisme, logement, alimentation, consommation et numérique. Un second volet porte sur les représentations, les aspirations et les opinions

concernant les leviers de sobriété à l'échelle collective, dans une dimension plus structurelle. Les résultats de la première vague sont déjà disponibles.

Je crois savoir que vous avez consulté ces enquêtes pour assurer une cohérence des enquêtes CAMME et BDF avec ces enquêtes.

Claire-Lise DUBOST

Si j'ai bien saisi, la première question porte sur ce qui demanderait le moins d'efforts au ménage en termes d'engagement, que j'ai présenté en conclusion. L'objectif est de comprendre, dans la disposition d'un ménage à modifier son comportement, ce qui lui semble le plus réalisable à court terme. La formulation de la question a fait l'objet d'un travail approfondi. L'idée retenue était de l'exprimer en termes d'efforts minimaux requis. Je ne dispose pas de tous les détails sur le processus de concertation. La personne qui pose la question pourrait peut-être se rapprocher de Fanny Mikol pour obtenir plus d'informations, ou peut-être que Michel Duée pourra compléter.

Michel DUÉE, Insee

Je tiens à souligner que le module ajouté à l'enquête CAMME est très contraint en termes de nombre de questions. Les modules CAMME sont limités à un maximum de 20 questions. Bien que nous puissions souhaiter aborder de nombreux autres aspects, nous devons respecter cette contrainte. De plus, il s'agit d'une enquête téléphonique menée sur un échantillon relativement restreint.

Par exemple, concernant les dépenses et les déplacements, nous avons choisi de nous concentrer sur les déplacements de longue distance. Si nous avions voulu poser des questions sur les transports quotidiens, comme les trajets domicile-travail, cela aurait nécessité de nombreuses informations contextuelles sur le lieu de résidence et de travail des personnes interrogées, ce qui n'était pas envisageable dans le cadre de cette enquête.

Les choix effectués dans le questionnaire sont donc fortement contraints par le nombre limité de questions que nous pouvons poser. Concernant les différences entre hommes et femmes, nous pourrions chercher à les explorer, mais là encore, avec la contrainte d'un échantillon d'environ 1 900 répondants par mois dans CAMME. En séparant les réponses par genre, nous obtenons des sous-échantillons de taille réduite, ce qui peut compliquer la mise en évidence de différences statistiquement significatives.

Béatrice SÉDILLOT, Sdes

Du côté du SDES, nous avons également quelques interrogations, notamment sur l'articulation du nouveau module CAMME avec la plateforme environnement. Des discussions ont eu lieu, mais je ne suis pas certaine que nous ayons une vision complète.

3. Sobriété : comprendre les concepts sous-jacents pour mieux la mesurer

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

Yamina SAHEB

Je vais aborder la sobriété sous deux angles : d'abord d'un point de vue théorique, en examinant son traitement dans la littérature scientifique, puis je me concentrerai sur la France et les malentendus qui entourent ce concept dans notre pays. Il est important de noter que la France est le seul pays de l'Union européenne et de l'OCDE à avoir inscrit le terme « sobriété » dans sa loi sur la transition énergétique. Cependant, nous ne sommes pas pionniers en la matière. La Thaïlande a été la première à intégrer ce concept dans sa législation dès les années 1990, sur la base de travaux remontant aux années 1970. Contrairement à l'approche française qui se limite à l'aspect énergétique, la Thaïlande a adopté une vision plus globale de la sobriété.

Dans la littérature scientifique, le concept de sobriété n'est pas nouveau, bien qu'il ne soit pas toujours explicitement nommé, notamment dans les sciences dures. En philosophie, en revanche, la sobriété est clairement identifiée et décrite comme une théorie de justice distributive fondée sur l'équité. Son principe fondamental est la protection des plus vulnérables, quelle que soit la nature de leur vulnérabilité.

L'anthropologie et la psychologie abordent la sobriété sous l'angle des besoins humains et du bien-être. Il ne s'agit pas ici d'un bien-être superficiel, mais plutôt d'un état de satisfaction au sein de la société. Cette approche rejoint celle des sciences politiques et sociales, qui considèrent la sobriété comme un principe d'organisation sociétale, intimement lié au vivre-ensemble et à la démocratie. C'est pourquoi la sobriété ne peut véritablement s'épanouir que dans des démocraties saines, où le débat sur le vivre-ensemble est possible sans risque de répression.

Du point de vue des sciences de la Terre et de l'économie, la sobriété implique une remise en question de notre rapport à la nature. Contrairement à la vision cartésienne, nous ne sommes pas séparés de la nature, mais en faisons partie intégrante. Nous devons donc adapter nos activités économiques aux contraintes naturelles de la planète, et non l'inverse. En économie, cela revient à prendre en compte la deuxième loi de la thermodynamique, un concept généralement négligé dans l'économie conventionnelle.

En synthétisant les apports de la philosophie et des diverses disciplines scientifiques, j'ai élaboré une définition de la sobriété qui a été intégrée dans le rapport du GIEC, bien qu'une erreur se soit glissée dans le résumé pour décideurs. La sobriété se définit comme un ensemble de mesures politiques et de pratiques quotidiennes. Il est crucial de comprendre qu'il ne s'agit pas simplement de changements de comportements individuels. La littérature actuelle démontre que les individus sont contraints par les infrastructures et les institutions existantes, comme l'avait déjà souligné Bourdieu. L'action individuelle est limitée sans les infrastructures et institutions adéquates.

Prenons l'exemple du vélo à Paris. Il y a 25 ans, je n'osais pas me déplacer à vélo. Aujourd'hui, je le fais avec mon fils, grâce à l'amélioration des infrastructures cyclables. Ce changement résulte d'un processus démocratique initié par la municipalité, illustrant l'importance du vivre-ensemble dans la mise en œuvre de la sobriété.

Les politiques de sobriété visent à réduire en amont la demande pour toutes les ressources naturelles, et non pas seulement pour l'énergie, comme on le comprend souvent en France. L'objectif est l'équité sous trois aspects : intergénérationnelle, pour assurer un avenir viable ; intranationale, pour éviter d'aggraver la précarité ; et internationale, reconnaissant notre responsabilité historique dans la crise écologique.

La philosophie identifie deux limites à la sobriété : une limite inférieure garantissant le bien-être de tous, et une limite supérieure définie par les limites planétaires. Ces dernières comprennent neuf aspects, dont le changement climatique n'est qu'un élément.

Concernant l'équité dans le contexte du changement climatique, nous avons recalculé l'échéance à laquelle la France devrait atteindre la neutralité carbone. Selon différents scénarios de probabilité (33 %, 50 %, 67 %) et pour différents budgets carbone, nos calculs montrent que, même dans le scénario le plus optimiste (33 % de probabilité pour 1,5°degré de réchauffement), il ne nous resterait que 24 ans. Cependant, compte tenu de l'inertie politique, il serait imprudent de se fier à ce scénario le plus optimiste.

En considérant un objectif de réduction des émissions de carbone de 50 %, nous disposerions d'environ 12 ans pour atteindre la neutralité carbone. Les calculs européens se basent généralement sur ce seuil de 50 %, sans toutefois prendre en compte l'équité. Si l'on vise 67% de réduction, le délai se réduit à trois ans. Il est crucial de noter que ces estimations ne tiennent pas compte de nos émissions passées.

Cette approche soulève des questions d'équité intergénérationnelle, concernant les enfants d'aujourd'hui et ceux à venir. En intégrant nos émissions historiques, nous prendrions en considération non seulement l'équité intergénérationnelle, mais aussi l'équité nord-sud. Dans ce cas, notre bilan serait négatif, constituant un héritage problématique.

Un aspect essentiel de l'équité, souvent négligé dans les analyses françaises, concerne les économies d'énergie liées à l'augmentation de la précarité énergétique. Selon les données de l'Observatoire national de la Précarité énergétique (ONPE) de l'Ademe, la période récente de baisse de la consommation d'énergie s'est accompagnée d'une hausse de la précarité énergétique. Cette situation est préoccupante et ne devrait pas être source de satisfaction. Ignorer cette corrélation constitue une erreur fondamentale pouvant mener

à des tensions sociales majeures. Il est impératif que la sobriété protège en priorité les plus vulnérables, contrairement à l'approche actuelle en France, qui se concentre uniquement sur les aspects environnementaux et énergétiques.

Il est intéressant de noter que la France a été pionnière dans l'élaboration de scénarios énergétiques, avec des travaux remontant à 1979, initiés par le Ministère de l'Économie et des Finances, bien avant les scénarios négaWatt.

Concernant les limites à considérer, nous avons d'une part la limite haute du budget carbone, et d'autre part la limite basse liée au bien-être. Ces deux aspects sont interconnectés. L'approche économique traditionnelle tend à mesurer des produits (comme le nombre de voitures vendues) ou des indicateurs simplistes (comme les kilomètres parcourus par personne), alors qu'il serait plus pertinent d'évaluer l'accès aux services essentiels. Par exemple, la fermeture d'écoles dans certaines régions augmente les distances à parcourir, ce qui peut sembler positif pour le PIB, mais s'avère néfaste pour l'environnement et la qualité de vie.

Il est crucial de distinguer les besoins fondamentaux, communs à tous les êtres humains, des moyens de les satisfaire, qui peuvent varier selon les contextes. Nous devons cesser de nous focaliser uniquement sur les biens matériels et considérer la vie sur la planète dans son ensemble. C'est l'essence même de la sobriété.

Les indicateurs actuels de bien-être, comme le Well-Being Index de l'OCDE, restent ancrés dans une logique économique traditionnelle, mesurant les produits plutôt que les besoins réels des individus. Nous travaillons actuellement sur un nouveau cadre d'analyse, basé sur les travaux de Manfred, pour identifier les indicateurs existants au niveau européen et combler les lacunes importantes que nous avons déjà constatées.

En conclusion, pour développer des politiques de sobriété efficaces, il est essentiel de se concentrer sur les besoins fondamentaux plutôt que sur les produits économiques. Cela nécessite de prendre en compte l'équité, notamment en liant la sobriété énergétique à la lutte contre la précarité. Il est également crucial de repenser nos méthodes de mesure pour mieux refléter les besoins réels des individus et la qualité de vie, plutôt que de se limiter aux indicateurs économiques traditionnels.

Échanges

Xavier TIMBEAU

Merci pour cette présentation. Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « la sobriété, c'est protéger » ? Je ne suis pas certain d'avoir saisi toutes les nuances de cette formule.

Yves MARNAC

Je vous remercie pour cette présentation éclairante. J'aurais une question de clarification concernant les graphiques sur les années restantes. Lorsqu'on parle d'années restantes en termes de budget carbone, il y a nécessairement une hypothèse sous-jacente sur le rythme de décroissance. S'agit-il d'années équivalentes au niveau des émissions actuelles ?

Par ailleurs, je soutiens pleinement l'idée que nous avons besoin d'indicateurs et de données statistiques différents pour mesurer ces phénomènes. Nous devrions effectivement nous concentrer sur des indicateurs qui mesurent les services rendus, comme les mètres carrés par habitant ou les kilomètres parcourus en fonction des usages et des utilisateurs.

J'apprécie particulièrement votre proposition de dissocier la métrique économique classique de la question des produits matériels, pour se tourner vers une métrique des services rendus par ces produits. L'enjeu est de mesurer l'efficacité de la mobilisation des ressources dans les produits pour fournir des services.

Cette approche rejoint les réflexions actuelles sur l'intensité d'usage des véhicules, des logements, etc. Il s'agirait de prendre en compte non seulement le nombre de personnes qui les utilisent, mais aussi la durée d'utilisation. Nous avons besoin que la statistique évolue vers ce type de données pour pouvoir concevoir la sobriété de manière plus approfondie et pertinente.

Yamina SAHEB

La sobriété protège, car elle incarne une théorie de justice distributive basée sur l'équité, permettant à chacun de disposer du nécessaire pour vivre convenablement. L'absence de politiques de sobriété engendre la précarité dans tous les domaines. Cette notion, issue de la philosophie, trouve des applications concrètes dans diverses sciences. Par exemple, en matière de protection sociale, une approche sobre aurait évité le démantèlement de l'État-providence, allant ainsi à l'encontre des tendances dominantes.

Concernant les indicateurs économiques, ceux mentionnés par Yves Marignac sont des indicateurs intermédiaires, axés sur les services et l'usage. L'économie actuelle, centrée sur les produits, utilise principalement des indicateurs traduisibles en PIB, ce qui constitue le domaine de prédilection des économistes conventionnels. Cependant, il est crucial de revenir à l'étape antérieure, celle des besoins humains fondamentaux, pour laquelle les données nationales font défaut. Nous exploitons actuellement des données issues de la littérature scientifique pour combler cette lacune. Cette approche permet d'élaborer des politiques favorisant le vivre-ensemble.

Concernant nos calculs, les 12 années mentionnées proviennent d'une analyse plus approfondie que nous publierons sur notre site dans deux mois. Il est évident qu'au rythme actuel de réduction des émissions, nous sommes loin d'atteindre nos objectifs. Nos calculs, basés sur le budget carbone restant, montrent qu'une réduction drastique de nos émissions est nécessaire. Les politiques actuelles sont manifestement insuffisantes pour atteindre ces objectifs.

Aude POMMERET, Université Savoie-Mont-Blanc

Pouvez-vous expliciter votre méthodologie pour calculer les années restantes en respectant un budget carbone qui prend en compte l'équité ? Je comprends le calcul du budget carbone, mais comment intégrez-vous l'équité dans votre approche ?

Yamina SAHEB

Notre méthodologie s'inspire des travaux de Tim Jackson réalisés en 2018 pour l'Angleterre, que nous avons étendus à l'échelle mondiale. Nous considérons le budget carbone restant comme une ressource finie jusqu'en 2050. Nous divisons ce budget par la population mondiale projetée en 2050, attribuant ainsi une part égale à chaque individu. Ce calcul nous donne un budget carbone par habitant. Nous multiplions ensuite ce chiffre par la population projetée de chaque pays en 2050 pour obtenir leur budget carbone national. En comparant ces budgets aux émissions actuelles de 2023, nous déterminons le temps restant pour chaque pays. Pour intégrer la notion de responsabilité, nous prenons en compte les émissions historiques à partir de 1990.

Alma MONSERAND, Ademe

La sobriété, qui implique la réduction, voire la disparition des inégalités, soulève des questions importantes. Affirmer que la sobriété protège pourrait laisser penser que c'est principalement la réduction des inégalités qui joue un rôle, plutôt que les comportements sobres en eux-mêmes. Il est crucial de distinguer ces aspects dans nos discours. Par ailleurs, la pauvreté et la précarité ne sont pas synonymes de sobriété.

Yamina SAHEB

Je tiens à préciser que la sobriété n'est nullement en opposition avec l'efficacité. Il est impératif d'exploiter au maximum le potentiel de sobriété, d'efficacité, et de transition vers 100 % d'énergies renouvelables. Ces approches sont complémentaires, non antagonistes.

Quand j'affirme que la sobriété protège, je réagis au discours répandu en France sur « l'écologie punitive ». Ce qui me préoccupe, c'est que les discussions sur la sobriété énergétique négligent souvent les données sur la précarité. La baisse de consommation d'énergie que nous observons est largement due à la précarité, comme le démontrent les chiffres de l'ONPE. Il est crucial de prendre en compte cette réalité.

Alma MONSERAND

Pour clarifier ma première remarque : une personne en situation de pauvreté, déjà contrainte à une forme de sobriété subie, ne peut pas considérer que la sobriété la protège. Elle n'a pas accès à une sobriété

choisie, elle est en situation de précarité. Ce qui la protégerait dans le concept général de sobriété, c'est la dimension de réduction des inégalités. En sortant de la pauvreté, elle pourrait potentiellement ne plus être sobre, du moins initialement.

Yamina SAHEB

Il est crucial de comprendre que la sobriété ne peut être subie. C'est là que réside l'erreur fondamentale. La sobriété est, par essence, un choix de société, une réflexion sur notre mode de vie collectif. Vous faites référence à la situation actuelle où vous considérez que les personnes en situation de pauvreté sont déjà sobres. Or, il faut distinguer pauvreté et sobriété : une personne pauvre n'est pas nécessairement sobre, elle est avant tout pauvre. D'ailleurs, votre référence aux revenus s'apparente à l'utilisation du PIB comme indicateur, ce qui présente des limites similaires.

Xavier TIMBEAU

Nous discuterons également du PIB. Il est essentiel de comprendre son origine et sa signification profonde, qui sont liées à une conception matérielle du bonheur notamment. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le PIB n'ignore pas les besoins. Les économistes les prennent en compte à travers les prix. Certes, cet indicateur présente des défauts, notamment dans son approche de la pauvreté, mais il demeure un élément central de l'analyse économique. Le PIB a été conçu pour des raisons pratiques, en réponse à la crise de 1929, un contexte historique qu'il ne faut pas négliger. La question de la liberté est également un aspect méthodologique important à considérer. Nous aurons l'occasion d'approfondir ces sujets, qui sont liés aux problématiques de mesure que nous abordons habituellement dans le contexte du climat.

Yves MARIAGNAC

Concernant la question soulevée par Alma Monserand, il est important de l'examiner à la fois au niveau micro et macro-économique. Au niveau micro, nous devons considérer comment traiter la situation des personnes précaires. Au niveau macro, je souhaite partager une information pertinente. Nos collègues britanniques de l'Université de Leeds, partenaires du scénario européen Clever, ont commencé à analyser les implications en termes d'inégalités de l'application pays par pays de ces trajectoires Clever.

Leur étude examine la réalisation de ces trajectoires moyennes tout en garantissant des conditions de vie décentes, notamment en termes d'accès à l'énergie pour tous. En utilisant le coefficient de Gini comme mesure des inégalités, leurs travaux démontrent un lien mécanique entre la réduction globale des inégalités et les trajectoires de réponse aux enjeux climatiques. Ces dernières intègrent des mesures de sobriété tout en assurant des conditions de vie décentes pour l'ensemble de la population.

4. Sobriété énergétique : définitions et mesures

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

Aude POMMERET

Ma présentation se divise en deux parties principales : une partie définition et une partie mesure. La définition que je propose est compatible avec celle présentée par Marie Bruguet précédemment, et je parviens également à la concilier avec celle de Yamina Saheb, que nous venons d'entendre.

Je définis la sobriété comme une réduction de la demande d'énergie qui ne résulte pas de gains d'efficacité énergétique. Cela implique une modification du service, pas nécessairement en termes de niveau, mais potentiellement en termes de qualité. Par exemple, utiliser un vélo plutôt qu'une voiture offre un service différent, tandis que changer de chaudière pour un modèle plus efficace maintient le même service.

En termes de données et de mesures, l'enjeu central est de distinguer ce qui relève de l'efficacité énergétique et ce qui relève de la sobriété dans les consommations d'énergie observées. Au sein de la sobriété, je propose de différencier la sobriété choisie de la sobriété contrainte.

La sobriété choisie intervient toutes choses égales par ailleurs, sans changement dans l'environnement économique. Elle devrait, en théorie, augmenter le bien-être. Elle peut résulter de changements

de préférences induits par l'évolution des normes collectives, de modifications des infrastructures, ou de la correction de comportements basés sur des informations incomplètes.

La sobriété contrainte, quant à elle, implique un changement dans l'environnement, que ce soit par la réglementation, la régulation, ou l'évolution des prix. Dans ce cas, la réduction de consommation n'entraîne pas nécessairement une augmentation du bien-être. Il est important de noter que cette définition considère la sobriété comme un changement d'état plutôt qu'une situation statique. On devient plus sobre, on n'« est » pas simplement sobre ou non sobre.

Cette approche s'articule avec la définition adoptée par le GIEC, bien qu'il subsiste une difficulté de traduction en anglais entre « sufficiency » et « sobriety ».

L'avantage de cette définition est qu'elle reste neutre par rapport à la question de la croissance, reconnaissant que la sobriété peut ou non induire une décroissance, selon les contextes. J'apprécie particulièrement la distinction entre la précarité ou la sobriété subie et la sobriété contrainte. Cette nuance mérite d'être soulignée. En effet, la sobriété contrainte, induite par la réglementation ou les changements de prix relatifs, peut engendrer des adaptations plus ou moins problématiques selon les individus. Intégrer la notion de sobriété subie au sein de la sobriété contrainte offrirait une représentation plus complète et précise de la situation.

Cependant, je remets en question la pertinence de définir la sobriété uniquement comme un changement d'état. De plus, considérer la « sufficiency » comme un ensemble de politiques et de mesures me semble réducteur et ne reflète pas pleinement le concept de sobriété.

La sobriété énergétique choisie peut découler de diverses sources : choix individuels (baisser la température de son logement) ; normes collectives (moins prendre l'avion, manger moins de viande) ; principes d'organisation collective (mieux organiser la ville et les transports du quotidien).

Plusieurs questions cruciales se posent : quels sont les leviers susceptibles d'induire ces changements de préférence vers la sobriété énergétique ? Comment mettre en œuvre ces changements ? Quel est l'impact de la sobriété énergétique sur l'économie, notamment en termes de consommation et de croissance ? Jusqu'à présent, les économistes n'ont que peu exploré les conséquences des changements de préférence sur l'économie. Il est également nécessaire de s'interroger sur les données requises pour calibrer ces politiques et mesurer leur impact.

La littérature récente s'intéresse de plus en plus aux cobénéfices de la sobriété. Il est crucial de mesurer ces avantages connexes. Par exemple, le Ministère de la Santé a récemment publié un rapport soulignant les gains considérables pour la santé résultant de la réduction des émissions de CO₂ et de particules. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'évaluation de la sobriété.

Concernant les typologies de sobriété, bien que celle proposée par négaWatt soit complémentaire, je considère que ma proposition est plus générale et englobante. Les différents types de sobriété n'ont pas tous la même dimension : certains ont une portée politique, comme la sobriété structurelle qui vise à réorganiser l'espace, tandis que d'autres, comme la sobriété conviviale coopérative, se concentrent sur la mutualisation des équipements. La sobriété d'usage, quant à elle, implique plutôt des normes collectives.

Les mesures de sobriété ont été évaluées au niveau international, notamment par le GIEC. La stratégie « Avoid, Shift, and Improve » correspond à trois approches de réduction de la demande énergétique. Seules les deux premières, « Avoid » (évitement des consommations non nécessaires par la mise en place d'actions sans regret) et « Shift » (substitution vers des biens et services faiblement carbonés), s'alignent véritablement sur notre conception de la sobriété. Nos calculs, basés sur ceux du GIEC, indiquent que 56 % des émissions sont incompressibles par la demande, laissant 45 % potentiellement réductibles, dont 30 % par la sobriété et 16 % par l'efficacité.

Concernant les données et indicateurs, la base de données développée en collaboration avec l'Ademe, Odyssee-Mure, offre des informations précieuses. Plus précisément elle met à disposition des données et des indicateurs pour différents secteurs. Pour le transport, elle propose des données telles que le trafic total de passagers par voiture par exemple, et des indicateurs, tels que le nombre total de kilomètres de pistes cyclables. Pour le secteur résidentiel, elle inclut des données telles que le nombre de logements occupés de façon permanente, le nombre de résidences secondaires, ainsi que des indicateurs, comme la part des logements non occupés de manière permanente et la surface moyenne des logements. Des indicateurs

de précarité sont également inclus, notamment la proportion de la population incapable de chauffer correctement son logement, ce qui est crucial pour évaluer l'impact de la sobriété contrainte sur le bien-être des ménages les plus vulnérables.

Cette base de données fournit des informations annuelles au niveau national. Par exemple, pour la France, les données les plus récentes datent de 2020. L'accès à ces données est libre, bien que certaines limitations existent quant à la disponibilité des informations pour certaines années et certains pays.

En ce qui concerne les scénarios de sobriété énergétique à l'échelle européenne, les projets Clever et Fulfill sont pionniers. Ils intègrent la sobriété énergétique dans les trajectoires européennes de décarbonation. Clever, en particulier, est un scénario collectif initié par négaWatt en France, agrégeant des visions nationales dans un cadre européen. Le niveau bas du corridor correspond à un niveau de vie décent, le niveau haut à +1,5 degré de réchauffement climatique. Ce projet, qui implique 26 partenaires de 20 pays européens, met l'accent sur la réduction de la demande via la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables. Il adopte une approche ascendante : le scénario européen est construit à partir des trajectoires nationales afin de refléter les potentiels, les contraintes et les préférences propres à chaque pays. L'on estime que la sobriété représente 50 % de la réduction de la demande d'énergie finale dans les bâtiments et les transports, conduisant à une réduction des émissions de 20 % à 30 %.

Il est à noter que ces objectifs sont relativement peu contraignants, particulièrement pour la limite supérieure du corridor qui est proche de nos pratiques actuelles.

Les indicateurs utilisés dans cette étude sont peu nombreux. Pour la mobilité, on trouve le nombre de kilomètres parcourus annuellement, les déplacements en voiture, le nombre de kilomètres en avion, le taux d'occupation des véhicules et la part des transports collectifs.

Pour le secteur résidentiel, le seul indicateur véritablement lié à la sobriété est la surface habitable par personne. Les autres données concernent la consommation d'énergie, mais les auteurs reconnaissent qu'il est difficile de distinguer ce qui relève de l'efficacité énergétique de ce qui relève de la sobriété.

J'aborde maintenant le projet Fulfill, projet Horizon 2020/2025. Cette étude examine les changements de mode de vie axés sur la suffisance pour la décarbonisation, en se concentrant sur des leviers jugés acceptables par la population. Cette approche est encore moins contraignante que l'approche Clever.

Ce scénario envisage des évolutions naturelles en termes de sobriété, comme une tendance à vivre davantage en communauté ou dans des logements plus petits en raison du vieillissement de la population. Ces calculs prennent en compte des facteurs démographiques et leurs impacts potentiels sur la consommation d'énergie.

Les indicateurs utilisés dans ce scénario incluent le type d'alimentation, les ventes de véhicules par catégorie, et le pourcentage de déplacements effectués à vélo. Ces indicateurs rejoignent en grande partie ceux mentionnés précédemment.

Cependant, certains indicateurs importants semblent manquer. Par exemple, le nombre de kilomètres parcourus en voiture individuelle est crucial pour le secteur des transports. La part des véhicules électriques est également intéressante, bien que son interprétation en termes de sobriété soit complexe et dépende du contexte d'utilisation.

Pour le secteur résidentiel, il serait pertinent d'inclure la température intérieure des logements. De plus, des indicateurs sur les politiques favorisant la sobriété choisie seraient utiles, tels que l'étendue des pistes cyclables, des réseaux piétonniers et de transports en commun, les infrastructures pour véhicules électriques, le déploiement du réseau Internet et la densification urbaine.

Enfin, il serait intéressant d'avoir des données sur les réglementations, comme les températures maximales autorisées dans les bâtiments, ainsi que sur les campagnes d'information relatives à la sobriété et à leurs impacts.

En termes d'information et de politiques publiques, il serait pertinent de considérer des mesures telles que la suppression de la publicité pour les SUV, la diffusion d'informations sur les coûts et bénéfices environnementaux, ainsi que sur les impacts sur la qualité de l'air et la santé. Il serait également intéressant de mesurer l'efficacité des campagnes d'information sur la sobriété.

Je tiens à préciser que mon approche n'est pas purement empirique. Mon objectif est de proposer des moyens de mesurer la sobriété et les politiques qui la favorisent. Certains chercheurs s'intéressent aux variables instrumentales potentielles, comme l'impact des chocs climatiques sur les comportements de sobriété. Par exemple, les événements climatiques extrêmes de l'automne 2022 pourraient avoir influencé les attitudes envers la sobriété.

Échanges

Xavier TIMBEAU

Je vous remercie pour ces présentations très instructives. Il est intéressant de constater que, malgré des points de départ divergents, vos approches convergent sur de nombreux aspects pratiques et en termes de politiques publiques. Il semble nécessaire de préciser le terme « sobriété » et sa traduction anglaise, en distinguant notamment la sobriété choisie, la sobriété contrainte et la société subie.

Au-delà des définitions, se pose également la question de l'ambition. L'approche proposée par Yamina Saheb se veut plus large et globale, tandis que celle que vous proposez est plus ciblée. Bien que nous puissions nous accorder sur certaines politiques publiques, vos points de départ diffèrent sensiblement.

Concernant les indicateurs, je souhaite souligner l'importance d'une réflexion approfondie sur leur pertinence. Prenons l'exemple des pistes cyclables : se focaliser uniquement sur le nombre de kilomètres construits est une approche inadéquate. Il serait plus judicieux de considérer la proportion de trajets réalisables à vélo par rapport aux besoins réels des usagers. En effet, on peut accumuler des kilomètres de pistes cyclables dans des zones peu fréquentées, tout en négligeant des trajets essentiels pour de nombreux citoyens. Ainsi, on risque de se satisfaire d'un chiffre impressionnant sans pour autant répondre aux besoins concrets de la population ni encourager une pratique effective du vélo.

Il est crucial de ne pas se contenter de mesures superficielles. Nous devons prendre en compte l'usage réel et les besoins des citoyens, plutôt que de nous limiter à des aménagements cosmétiques. De plus, la qualité des infrastructures cyclables est primordiale. Une piste cyclable qui s'interrompt brusquement à un carrefour dangereux ne mérite pas véritablement cette appellation. Il faut considérer l'intégralité du parcours et les points critiques où la sécurité des cyclistes est en jeu.

Cette réflexion sur les indicateurs peut s'appliquer à de nombreux domaines, comme la température dans les logements : les besoins varient considérablement selon la composition du foyer, qu'il s'agisse de nourrissons, d'adolescents, de personnes âgées ou de malades. Il est donc essentiel d'adapter notre approche à ces différentes situations.

Aude POMMERET

En effet, cela peut s'appliquer à l'échelle individuelle en tenant compte d'autres caractéristiques socio-économiques.

Yves MARNIGNAC

Je suis ravi de voir la mise en valeur des travaux de Clever et Fulfill, notamment sur la quantification des hypothèses de sobriété dans différents pays. Je souhaite aborder deux points essentiels.

Premièrement, concernant les questions de définition, je considère que le terme « sufficiency » est nettement plus approprié que « Sobriety ». Ce dernier n'est clairement pas une traduction adéquate. « Sufficiency » englobe mieux les différentes dimensions du concept. J'ai particulièrement apprécié le cadran présenté par Yamina Saheb, illustrant que la sobriété se situe à l'intersection de diverses traditions disciplinaires, ce qui rend impossible une définition unique. La définition du GIEC est valable dans son cadre de référence, mais d'autres définitions sont tout aussi pertinentes dans d'autres contextes, qu'il s'agisse de politiques énergétiques ou de réflexions économiques.

L'intérêt réside dans les catégories que nous établissons pour appréhender la complexité de la sobriété. Il est révélateur que les économistes peinent à saisir les catégories proposées par négaWatt.

Notre approche, basée sur une modélisation physique de la transformation du système, y compris des leviers de sobriété, cherche à décrire des catégories de sobriété traduisibles en changements concrets dans nos scénarios. Par exemple, la sobriété conviviale se traduit par une réduction du nombre d'objets due au partage. Les catégories proposées ici partent d'une perspective économique, interrogeant les changements de cadre, d'infrastructures, et les effets des politiques et des prix sur les comportements. Pour progresser et identifier les indicateurs pertinents, il est nécessaire de croiser ces approches dans une logique matricielle.

Concernant les indicateurs, nos avancées ont été limitées par la disponibilité des données. Nous nous sommes largement appuyés sur Odyssee-Mure, mais même cette source ne fournit pas toujours la profondeur d'indicateurs nécessaire pour la sobriété ni un historique suffisant pour projeter des transformations dans tous les pays. Si le manque de données est problématique en France, la situation est encore plus complexe dans des pays comme la Bulgarie ou la Roumanie.

Enfin, concernant Fulfill, les indicateurs et les réductions, Charline Dufournet a partagé des liens vers les livrables correspondants dans le chat. Notre objectif n'était pas de créer un scénario global de sobriété, mais de quantifier en détail certaines hypothèses, en travaillant à la fois sur les indicateurs de changement physique, les infrastructures disponibles, et les politiques en lien avec les préférences. Nous avons identifié les obstacles et les points d'appui pour projeter une évolution des comportements.

Pour illustrer cela avec l'exemple du vélo, nous avons effectivement constaté une corrélation entre le volume de pistes cyclables et la pratique du vélo. Cependant, l'indicateur pertinent n'est pas simplement le linéaire de pistes cyclables, mais plutôt la proportion de linéaires routiers doublés d'infrastructures cyclables sécurisées. La Fédération européenne des cyclistes publie des données détaillées à ce sujet en open data. Il faut mettre ces données en perspective avec la possibilité pour les gens d'utiliser le vélo pour divers déplacements, en tenant compte de la densité de population et du maillage routier. Pour évaluer le potentiel de transition vers le vélo, avec des politiques d'accompagnement adaptées, il est nécessaire de prendre en compte cette réalité géographique, ce qui implique l'analyse de multiples indicateurs.

Patrick JOLIVET, Ademe

Comment ces niveaux de vie décents sont-ils définis dans Clever ? Vous avez indiqué que le plafond correspondait à 1,5 degré. Cela signifie-t-il que nous sommes désormais en mesure d'affirmer que le plancher et les niveaux de vie décents n'atteignent pas le 1,5, ce qui ne me semble pas trivial.

Aude POMMERET

Ces éléments sont issus de la littérature scientifique, des trajectoires nationales des différents pays, ainsi que des avis d'experts consultés dans chaque pays.

Yves MARNAG

Nous avons mené un travail empirique en collaboration avec nos partenaires. Nous nous sommes accordés sur des valeurs vers lesquelles nous avons convenu de faire converger nos trajectoires autant que possible. Je précise « autant que possible », car, par exemple, concernant les bâtiments en Allemagne, la situation est particulière. Ils disposent d'un parc immobilier important, avec une population décroissante et vieillissante, dont les revenus sont en moyenne élevés. Réduire volontairement leur parc immobilier n'est pas une décision anodine et pourrait, sous certains aspects, s'avérer contre-productif d'un point de vue climatique.

Nous nous sommes simplement accordés sur ces valeurs sans en faire des référentiels rigides. En revanche, nous estimons qu'il est possible d'approfondir considérablement la caractérisation scientifique de ce que nous appelons un accès à l'énergie pour des conditions de vie décente ou une traduction matérielle des limites planétaires. Nous travaillons actuellement sur ces questions, notamment concernant les métaux. Cependant, la science ne suffira jamais à elle seule, comme l'a souligné Yamina Saheb précédemment. Il est nécessaire de s'accorder collectivement sur les valeurs du plancher et du plafond que nous nous fixons. Cela implique un processus délibératif et une vision partagée de la société dans laquelle nous souhaitons vivre ensemble. Notre rôle, en tant que concepteurs de scénarios, est d'éclairer ce débat, mais en aucun cas de nous y substituer.

Béatrice SÉDILLOT

Les bases de données que vous mentionnez sont-elles européennes ? Où récupérez-vous les indicateurs et données manquants ?

Patrick JOLIVET

Odyssee-Mure est une base de données financée par l'Union européenne. Plusieurs programmes impliquant des dizaines de pays européens contribuent à la constitution de cette base de données sur les indicateurs d'efficacité énergétique et les politiques associées. Naturellement, la disponibilité des données dans chaque pays constitue le facteur limitant.

Béatrice SÉDILLOT

Qui remonte les données pour la France ?

Patrick JOLIVET

Il s'agit de l'Ademe.

Yves MARIIGNAC

Cette base a été initialement conçue autour des enjeux d'efficacité. Ce n'est que récemment qu'elle s'est ouverte de manière très volontariste aux enjeux de sobriété. Il faut saluer l'impulsion donnée par l'Ademe à cet égard.

Bérandère MESQUI

Il y a effectivement un enjeu de remontée d'indicateurs, mais, a priori, ces données sont disponibles en France.

Xavier TIMBEAU

Je pense qu'il n'y a pas de problème majeur concernant la remontée d'indicateurs. Il s'agit davantage d'un choix visant à disposer d'un ensemble complet et équivalent d'indicateurs plutôt que d'un manque du côté français. Il n'y a pas de reproche implicite à l'égard des statistiques françaises.

Michel DUÉE

Parmi les indicateurs présentés, beaucoup sont rapportés à la population. Je me demande dans quelle mesure l'évolution de la population française pourrait être considérée comme un indicateur de sobriété. Le fait d'avoir deux enfants plutôt que cinq peut-il être considéré comme un acte de sobriété ?

Yves MARIIGNAC

C'est un aspect que nous n'avons jamais envisagé chez négaWatt. Plus largement, il est intéressant de noter que c'est généralement un sujet tabou dans les réflexions sur les stratégies de lutte contre le changement climatique. Ce facteur n'apparaît pas dans la revue de littérature des scénarios du GIEC. Je ne connais pas de scénario qui active ce levier pour répondre aux enjeux climatiques. Actuellement, la communauté des prospectivistes en énergie et climat envisage plutôt des réponses au niveau mondial, continental ou national, sans activer ce levier démographique.

Xavier TIMBEAU

Je partage votre point de vue. Je ne qualifierais pas cela de tabou, mais de limite, car je pense qu'il y a des raisons justifiant cette approche. Il existe une autre limite intéressante : dans les scénarios de projection de la population mondiale, les effets du changement climatique ne sont pas pris en compte, non pas en tant que contrôle, mais en tant qu'effet. C'est également un point intéressant, car c'est une hypothèse forte que l'on trouve rarement dans un scénario plus global concernant l'évolution de la population mondiale. Ce n'est pas un sujet simple à aborder.

C'est un sujet complexe qui soulève à la fois des questions éthiques et morales, mais aussi des questions techniques. Les systèmes humains font preuve d'une certaine résilience, ce qui rend difficile l'extrapolation

des conséquences futures. Il existe des moyens techniques pour survivre à des températures élevées. De nombreuses variables entrent en jeu, mais c'est un élément important à prendre en compte.

Je pense qu'il s'agit d'une limite importante à respecter.

Meriem HAMDI-CHERIF, OFCE

J'ai été interpellée par votre conception de la sobriété, Aude. Il semble y avoir une notion de service rendu pour déterminer la sobriété. Si le service rendu est identique, ce serait considéré comme sobre, mais si le service n'est pas identique, ce ne serait plus le cas. J'ai l'impression qu'il y a une sorte de notion de pénibilité associée à ces comportements. Par exemple, maintenir une température de 19 degrés chez soi, mais partir en vacances très loin, ce qui implique de s'arrêter plusieurs fois pour recharger sa voiture en électricité. Je souhaiterais obtenir des précisions sur cette notion que je qualifie de pénibilité, ce qui soulève également la question de sa mesure.

Aude POMMERET

Cette notion est effectivement complexe, mais ne se limite pas à la pénibilité. Prenons l'exemple du vélo : le service rendu est différent. Lorsqu'on utilise son vélo par beau temps, il n'y a pas de pénibilité et cela présente même des avantages en termes de santé. En revanche, utiliser son vélo sous la pluie implique une certaine pénibilité. Il ne s'agit tout simplement pas exactement du même service rendu. Les différences peuvent porter sur la quantité, la qualité, être plus ou moins importantes. L'essentiel est de comprendre que le service rendu est différent.

Sébastien ROUX

En lien avec les interrogations de l'enquête CAMME, je m'interroge sur l'existence d'indicateurs dans les approches qui permettraient d'évaluer si la sobriété est potentiellement subie ou non par les ménages. Des questions abordent peut-être cette dimension auprès des ménages.

Aude POMMERET

Cette question est étroitement liée à la précarité énergétique.

Sébastien ROUX

Je fais plutôt référence aux automobilistes confrontés au développement des pistes cyclables, qu'ils peuvent percevoir comme une contrainte. Ces aspects peuvent également entrer en jeu.

Aude POMMERET

L'alimentation est également concernée.

Xavier TIMBEAU

Les discussions d'aujourd'hui démontrent l'absence d'une définition simple et unanime de la sobriété. Étant donné que la sobriété soulève des questions de valeurs, il serait intéressant d'explorer, à travers des enquêtes, la perception et le positionnement des individus vis-à-vis de ce concept.

Patrick JOLIVET

Le baromètre de sobriété mentionné dans le tchat interroge les enquêtés sur leurs motivations à la sobriété. L'analyse est détaillée, couvrant six domaines : alimentation, transport, loisirs, etc. Les résultats corroborent ceux présentés en début de séance. La motivation environnementale n'est jamais la raison principale de la sobriété. C'est systématiquement la motivation économique qui prime.

Aude POMMERET

Les cobénéfices influencent-ils la décision ?

Patrick JOLIVET

L'argument santé prévaut clairement sur l'environnement. Cette tendance est constante depuis 20 à 25 ans, notamment dans la consommation de produits bios.

Yves MARIGNAC

Dans Fulfill, nous avons utilisé une enquête menée à Copenhague, qui montre que, concernant l'utilisation du vélo, l'environnement n'arrive qu'en cinquième ou sixième position des motivations. Les aspects pratiques, la rapidité, l'économie et la santé sont prioritaires.

Xavier TIMBEAU

Ma question ne portait pas tant sur les motivations individuelles de la sobriété, bien que cela soit crucial pour orienter les politiques publiques. Je m'interroge plutôt sur la conception même de la sobriété par les individus. Adhèrent-ils, sur le plan philosophique, au concept d'équité ? Perçoivent-ils la sobriété comme le résultat de politiques publiques structurelles ou comme une responsabilité individuelle ?

À l'instar des opinions sur l'égalité femmes-hommes ou la démocratie, ces concepts ne font pas l'unanimité. Avant de fixer des objectifs, il est essentiel de comprendre comment les gens perçoivent la sobriété et comment cette perception évolue.

Aude POMMERET

Une enquête en cours à l'Université Savoie-Mont-Blanc, menée par Dorothée Charlier, aborde précisément cette question de la définition de la sobriété.

Patrick JOLIVET

Cet enjeu figure également dans le baromètre Ademe.

5. Suivi d'avis de la commission

François GUILLAUMAT-TAILLIET, secrétaire général adjoint du Cnis

Voici la proposition d'avis de la commission :

« La sobriété est l'une des voies de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité, comme le GIEC l'indique dans son 6e rapport. La commission encourage la poursuite des travaux statistiques visant à préciser la définition et la mesure de la sobriété, en tenant compte des enjeux d'équité associés.

La commission constate que les données disponibles permettent d'assurer un suivi de nombreux indicateurs de sobriété énergétique à l'échelle nationale et européenne. Elle invite à les compléter, notamment pour mieux suivre les politiques et infrastructures favorisant cette sobriété, en élaborant des indicateurs de suivi du kilométrage de pistes cyclables, de la superficie des zones piétonnes, de l'ampleur du réseau de transports en commun, de la densification de la ville, etc. Elle invite également à définir des indicateurs de sobriété relatifs à la consommation des autres ressources (eau, consommation de matières, de métaux rares, etc.).

La commission salue les évolutions apportées aux questionnaires des prochaines enquêtes auprès des ménages (Budget de Famille 2026 et Enquête mensuelle de conjoncture CAMME) et encourage leur exploitation en vue d'identifier les principaux freins et moteurs des comportements de sobriété des ménages. Elle soutient également les travaux en cours visant à estimer les effets de facteurs, tels que les

prix de l'énergie, la météo, les discours publics... sur la consommation énergétique nationale, et invite à les enrichir d'autres facteurs de sobriété. »

Xavier TIMBEAU

La discussion sur l'avis est ouverte. Cet avis a été prérédigé avant notre réunion. N'hésitez pas à suggérer des ajouts basés sur nos échanges d'aujourd'hui si vous estimez que certains points importants n'ont pas été pris en compte.

Béatrice SÉDILLOT

Je trouve que l'expression « indicateur de sobriété énergétique » est trop restrictive. La mesure de la sobriété est complexe, car nous ne disposons pas d'indicateurs directs, mais plutôt d'indicateurs qui contribuent à éclairer les enjeux de sobriété. Il est important de souligner cette difficulté. Il faut d'abord établir une définition conceptuelle avant de passer à la mesure. Nous mentionnons au début la nécessité de poursuivre les travaux statistiques.

Xavier TIMBEAU

Effectivement, nous pourrions ajouter « travaux théoriques et statistiques ». Je propose de modifier la phrase pour dire que « la Commission constate que les données disponibles permettant d'approcher la notion de sobriété à l'échelle nationale et européenne » sans spécifier « indicateur » ni « énergétique ». Cela élargit la perspective.

Donc, nous remplaçons « d'assurer un suivi de nombreux indicateurs de sobriété énergétique » par « d'approcher la notion de sobriété ».

Dans le premier paragraphe, ajoutons « travaux théoriques, empiriques et statistiques ». L'aspect empirique est crucial dans cette question.

Aude POMMERET

Ne devrions-nous pas mentionner également la définition et la mesure ?

Yves MARIGNAC

Peut-être pourrions-nous parler de « la définition et la mesure de la sobriété, de ses conditions de mise en œuvre et de ses impacts ».

Xavier TIMBEAU

Entendu.

Magali DE RAPHÉLIS

Dans le tchat, **Baptiste HARBONNIER (Ademe)**, n'est pas certain qu'il faille parler d'une « voie », notion jugée trop binaire.

Xavier TIMBEAU

Je comprends ce point. Nous pourrions opter pour « l'un des leviers » pour plus de clarté.

Yves MARIGNAC

Je souhaite souligner trois éléments manquants par rapport à nos discussions précédentes, notamment concernant le deuxième niveau de présentation. Premièrement, il convient d'intégrer la notion d'indicateur de service. Deuxièmement, nous devrions inclure des indicateurs de politique favorisant la sobriété choisie, un aspect crucial qui fait actuellement défaut. Troisièmement, bien que cela soit peut-être déjà pris en compte dans les enjeux d'équité associés, il serait pertinent d'établir un rapprochement entre les indicateurs relevant des services et ceux liés aux catégories économiques.

Xavier TIMBEAU

Je propose de prendre en compte deux de vos remarques. Je propose les modifications suivantes : « Elle invite à les compléter, notamment pour mieux suivre les politiques publiques visant à favoriser la sobriété, les intensités d'usage et les infrastructures servant les besoins ... ».

Béatrice SÉDILLOT

Nous pourrions modifier le début du deuxième paragraphe ainsi : « La commission constate que de nombreuses données disponibles permettent ... ».

Xavier TIMBEAU

Je suis d'accord.

Bérandère MESQUI

Il ne me semble pas que l'expression « et invite à les enrichir d'autres facteurs de sobriété » corresponde à nos échanges. Je propose la modification suivante : « et invite à les enrichir d'autres indicateurs de mesure et à poursuivre l'analyse au niveau individuel ».

Xavier TIMBEAU

Très bien. Je vous remercie tous. Nous passons immédiatement au point suivant : mieux observer l'inadaptation des logements à la transition environnementale et les conditions de logement.

L'avis ainsi modifié est adopté. Il est consultable [en ligne](#).

II. MIEUX OBSERVER L'(IN)ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LES CONDITIONS DE LOGEMENT

1. Échange sur le projet de refonte de la feuille de logement du recensement

La présentation s'appuie sur un diaporama disponible [en ligne](#).

Caroline IANNONE, Insee

Bonjour à tous. Je suis Caroline Iannone, de la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee. Je vais vous présenter le projet de refonte de la feuille logement du recensement. Je commencerai par quelques éléments de contexte, puis j'aborderai la feuille de logement actuelle et nos propositions pour la prochaine version.

Éléments de contexte

Tout d'abord, le recensement de la population est une enquête annuelle visant à établir les chiffres officiels de la population et à actualiser les informations sociodémographiques à un niveau territorial fin. Le questionnement se déroule en trois étapes : les caractéristiques du logement, l'inventaire des occupants, et la description des habitants habituels.

L'enquête est désormais principalement réalisée par Internet, le format papier devenant secondaire. Elle comprend deux questionnaires : la feuille de logement et le bulletin individuel.

Les dernières modifications majeures de la feuille de logement datent de 2004, notamment pour le questionnaire Métropole. Certaines questions jugées obsolètes ont été supprimées, comme celles sur la présence de toilettes ou l'évacuation des eaux usées. De nouvelles questions ont été ajoutées, par exemple sur la présence d'un ascenseur. Les tranches pour l'année de construction de l'immeuble et la surface du logement ont été révisées.

Depuis 2004, les caractéristiques du logement n'ont pas connu d'évolution significative, hormis quelques ajustements sur les tranches d'année de construction et de surface. La feuille de logement s'intéresse également aux caractéristiques des habitants, qui ont été modifiées pour mieux saisir les liens de parenté et la situation des enfants en garde alternée.

Entre 2012 et 2021, de nombreuses consultations ont eu lieu. Un [rapport du Cnis](#) de 2012 proposait des évolutions pour le Bulletin individuel et la Feuille de Logement, dont certaines restent d'actualité. En 2020 et 2021, un [séminaire du Cnis](#) et de nouvelles consultations ont permis de recueillir des propositions supplémentaires pour les deux questionnaires. Les propositions pour le Bulletin Individuel ont été mises en œuvre cette année. Concernant la Feuille Logement, leur application est encore en attente, ce qui justifie la tenue de deux nouvelles consultations. Notre objectif est d'implémenter la nouvelle version en 2027.

Depuis le début de l'année, nous avons mené des consultations bilatérales avec des partenaires particulièrement concernés par les thématiques du logement, notamment le SDES et la Division logement de l'Insee. Nous avons également sollicité des membres d'un comité des utilisateurs des données du recensement de la population, ainsi que des partenaires spécifiquement impliqués dans les problématiques propres aux départements d'outre-mer (DOM), étant donné que le questionnaire Logement diffère entre la métropole et les DOM. Enfin, nous prévoyons de consulter des utilisateurs de données territoriales du recensement.

Une première présentation a déjà été effectuée à la Cnerp en mars. Après notre échange d'aujourd'hui, nous présenterons le projet aux commissions Démographie et Questions sociales, puis Territoires en juin. Ensuite, nous reviendrons vers la Cnerp pour présenter le projet retenu, et le bureau validera cette proposition en fin d'année 2025.

Feuille de logement actuelle

Concernant la Feuille de Logement actuelle, il existe des questionnaires distincts pour la métropole et les DOM, avec quelques variations. Sans entrer dans le détail de toutes les questions, certaines portent sur le bâtiment, d'autres sur le logement lui-même (nombre de pièces, surface, présence d'un ascenseur, installations sanitaires). La question sur l'accès à l'eau potable n'est plus posée en Métropole, mais reste d'actualité pour les DOM. D'autres questions concernent le statut d'occupation des habitants (locataires ou propriétaires) et leurs biens (nombre de voitures, et pour les DOM, nombre de deux-roues à moteur).

Dans le cadre de cette refonte, nous sommes soumis à des contraintes d'espace importantes. Pour le questionnaire papier, les questions sur le logement doivent tenir sur une feuille A4. Tout ajout doit donc être compensé par des suppressions. Bien que le questionnaire Internet ne soit pas soumis à cette contrainte spatiale, nous visons la cohérence et souhaitons éviter un questionnaire trop long. Nous nous imposons donc une contrainte similaire.

Propositions pour l'EAR 2027

Je vais maintenant vous présenter nos propositions, qui concernent d'abord les questions communes à la métropole et aux DOM. Nous souhaitons revoir les questions sur les types de construction et de logement. Actuellement, ces questions présentent des incohérences entre les versions papier et Internet, et leur formulation manque de clarté. Les questions « Type de construction » et « Aspect du bâti » sont complétées par le répondant sur Internet et par l'agent recenseur sur papier. Nous proposons de les fusionner et de revoir les termes utilisés, en parlant par exemple de maisons individuelles et de maisons mitoyennes, en distinguant les immeubles d'habitation des bâtiments utilisés pour une autre.

Nous souhaitons modifier la question « Aspect du bâti », spécifique aux DOM, dont la formulation est maladroite. Nous proposons d'utiliser des termes plus factuels, en demandant par exemple quels matériaux sont utilisés pour les murs (matériaux durs, bois, ou autres matériaux, comme le torchis ou tôle).

La question sur l'année de construction, bien qu'elle soit difficile à compléter et prenne beaucoup de place, reste très pertinente. Nous proposons de la conserver en réduisant le nombre de tranches proposées. La première tranche irait jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la deuxième jusqu'en 1970. La tranche suivante s'arrêterait en 2009, sans aller jusqu'à la réglementation thermique de 2012. Nous proposerions de ne plus demander l'année exacte de construction.

Pour la question sur le nombre de pièces, nous envisageons d'alléger les consignes, qui sont actuellement très longues : nous écrivons les pièces que nous comptons, et évaluerons ce changement cette année.

Nous souhaitons modifier la question sur les logements HLM, qui est importante, mais difficile à comprendre. Nous proposons de parler de « logements qui appartient à un bailleur social », en précisant qu'il s'agit de logements à loyer modéré pour lesquels le ménage a dû faire une demande spécifique.

Concernant la question sur les voitures, nous proposons de la poser en clair, ce qui permettrait de recueillir plus d'informations pour les ménages possédant trois voitures ou plus.

La question sur l'ascenseur pourrait être supprimée, car elle ne permet pas d'appréhender complètement les problématiques d'accessibilité et d'autonomie. Nous envisageons de la remplacer par de nouvelles questions plus pertinentes sur ces sujets.

La question sur l'emplacement de stationnement est peu exploitée et pourrait être supprimée, bien que certaines agences d'urbanisme semblent l'utiliser. Cette décision reste ouverte à la discussion.

Pour les questions spécifiques à la Métropole sur le chauffage et les combustibles, nous souhaitons les restructurer pour identifier de nouveaux modes de chauffage, notamment les pompes à chaleur, et distinguer le chauffage individuel, collectif et urbain.

Bérangère MESQUI

Je souhaite soulever une problématique concernant le chauffage urbain. Celui-ci peut en effet concerner aussi bien l'habitat collectif qu'individuel. Dans un immeuble à chauffage collectif, le chauffage est urbain.

En revanche, une maison individuelle peut également être raccordée au chauffage urbain. Cette ambiguïté nous avait conduits à proposer une seconde question pour clarifier ce point.

Caroline IANNONE

Effectivement, mais il ne s'agit pas d'une énergie.

Bérangère MESQUI

Je vous l'accorde. Je crains que nous n'obtenions pas le degré de précision souhaitée.

Xavier TIMBEAU

Vous ne posez pas de question sur la climatisation ?

Caroline IANNONE

Nous la posons pour les DOM. Pour la Métropole, cette question n'a pas été jugée prioritaire, notamment lors de nos échanges avec le Sdes. La division logement de l'Insee ne l'a pas considérée comme prioritaire non plus, considérant que cela ne renseigne pas sur la précarité du logement.

Marie BRUGUET

Le déploiement de la climatisation dépendra de la gestion de l'adaptation au changement climatique, ce qui serait intéressant à suivre.

Bérangère MESQUI

Objectivement c'est intéressant d'avoir cette question, mais l'arbitrage a été effectué en tenant compte des contraintes d'espace dans le questionnaire. Nous avons privilégié une description plus détaillée des modes de chauffage. Mais si on peut aussi avoir l'information sur la climatisation c'est intéressant.

Claire-Lise DUBOST

Je précise que la question de la climatisation est posée dans l'enquête BDF.

Xavier TIMBEAU

L'aspect spatial de la climatisation est crucial dans le recensement. Sa répartition diffère significativement entre le sud et le nord de la France. Malheureusement, l'enquête BDF ne nous fournit pas d'informations précises à ce sujet. Je vous propose de terminer la présentation avant de poursuivre les échanges.

Caroline IANNONE

Nous proposons de supprimer la question sur les installations sanitaires en Métropole, devenue peu pertinente et facilement imputable à 100 %. En revanche, nous suggérons d'ajouter une question sur l'état général du logement, couvrant les défauts des installations électriques et sanitaires, les infiltrations et les fissures. Nous envisageons également d'inclure des questions sur la température du logement en périodes de grand froid et de forte chaleur. Enfin, nous proposons de remplacer la question sur l'ascenseur par une question sur l'inadaptation du logement aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Pour les DOM, nous conservons la question sur l'aménagement du logement, qui inclut déjà une modalité sur la climatisation. Nous suggérons de supprimer la modalité sur le moyen de chauffage, peu pertinente dans ce contexte, et d'ajouter des modalités sur la présence de brasseurs d'air et de panneaux solaires photovoltaïques, distincts des chauffe-eau solaires déjà demandés.

Concernant les deux-roues à moteur dans les DOM, nous proposons de conserver cette question en ajoutant une précision sur la quantité possédée. Nous envisageons également d'inclure une question spécifique sur le nombre de deux-roues à moteur électrique.

Valentin MOREAU, EDF

Bonjour, je suis Valentin Moreau, chercheur à la RD d'EDF. Je tiens à souligner l'importance du suivi de la climatisation. Nous observons actuellement un taux d'équipement approchant les 25 %, voire 50 % dans certaines régions. Il serait donc pertinent d'inclure cette information.

De plus, il est crucial de distinguer les différents modes de chauffage électrique : chauffage classique, pompe à chaleur, et climatisation réversible. Nos enquêtes révèlent que de nombreux ménages, particulièrement dans le sud de la France, utilisent leur climatisation pour le chauffage. Cette nuance est essentielle pour comprendre les habitudes de chauffage.

Il est également important de différencier les types de pompes à chaleur (air-air, air-eau), car leurs utilisations et leurs impacts diffèrent significativement. La climatisation est souvent utilisée de manière intermittente, ce qui soulève des questions de sobriété énergétique, tandis qu'une pompe à chaleur air-eau remplace généralement un chauffage au gaz de manière plus constante.

Xavier TIMBEAU

Il est à noter qu'une partie de ces questions pourrait être résolue grâce à l'accès aux données des compteurs intelligents, ce qui simplifierait considérablement notre tâche.

Bérangère MESQUI

Le compteur intelligent ne permet pas d'identifier les types d'appareils utilisés.

Xavier TIMBEAU

Certes, mais il fournit des informations sur la consommation électrique, ce qui permet d'identifier avec une quasi-certitude la présence et l'utilisation de climatisation.

Valentin MOREAU

Pas vraiment. L'analyse des courbes de charge, même avec un pas de temps inférieur à 30 minutes, ne permet pas toujours de distinguer avec certitude un chauffage électrique classique et une pompe à chaleur. Pour évaluer l'efficacité réelle des pompes à chaleur, il est nécessaire de disposer d'informations spécifiques sur leur type. Par ailleurs, je pense qu'il serait regrettable de supprimer la question sur le chauffage urbain.

Caroline IANNONE

Elle ne va pas disparaître. Nous avons intégré le chauffage urbain dans la question sur le mode de chauffage, en distinguant chauffage individuel, collectif et urbain.

Bérangère MESQUI

La question est de savoir où on met le chauffage urbain. Si on demande à distinguer entre individuel, collectif ou urbain nous avons peur que les gens ne sachent pas répondre. Côté Sdes, nous avons proposé de le mettre dans l'énergie principale du chauffage, bien que le chauffage urbain ne soit pas à proprement parler une source d'énergie, mais nous l'avons mis dans la deuxième question sur la source d'énergie.

Valentin MOREAU

Les brasseurs d'air et la climatisation font partie des équipements intéressants à étudier en Métropole. À l'inverse, les questions sur la température du logement en périodes de grand froid ou de forte chaleur relèvent peut-être plus de comportements individuels que des caractéristiques intrinsèques des logements : il peut faire très froid parce que j'ai décidé de ne pas me chauffer ou parce que je suis dans une situation de précarité énergétique, par exemple. Je me demande si ces aspects ne seraient pas mieux traités dans l'enquête nationale Logement.

Xavier TIMBEAU

Il est néanmoins intéressant d'aborder ces questions dans le cadre d'enquêtes spatiales et socio-économiques représentatives, ce que l'enquête Logement ne permet que dans une certaine mesure.

Valentin MOREAU

Oui, sur la chaleur effectivement. Concernant les DOM, il serait particulièrement pertinent d'obtenir des informations précises sur le photovoltaïque, crucial pour l'autoconsommation. Enedis serait probablement très intéressé.

Bérangère MESQUI

Les obligations d'achat fournissent de nombreuses données sur les panneaux photovoltaïques installés et l'autoconsommation.

Xavier TIMBEAU

Nous ratons les personnes en autonomie complète.

Bérangère MESQUI

Les déclarations restent obligatoires. Concernant la climatisation, je partage votre avis. Nous avons proposé une question complémentaire permettant de distinguer les pompes à chaleur réversibles des climatisations classiques, afin d'identifier les foyers utilisant les PAC réversibles comme moyen de chauffage.

Julie DJIRIGUIAN, Insee

Je rappelle que nous avons des contraintes de place. Nous avons déjà proposé d'ajouter des questions sur les défauts du logement, ce qui apporte une diversité d'informations conséquente. Nous n'aurons donc pas la capacité à ajouter une question spécifique sur la climatisation, qui nécessite un traitement distinct.

Concernant la climatisation réversible, nous avons envisagé de l'inclure dans les énergies principales de chauffage, aux côtés de l'électricité, des pompes à chaleur et/ou climatisation réversible. Nous nous sommes interrogés sur la pertinence de cette inclusion, considérant que les utilisateurs identifieraient naturellement l'électricité comme source d'énergie pour leur climatisation réversible. Cette approche pourrait améliorer la distinction entre les pompes à chaleur et les autres systèmes électriques. La décision dépend de notre volonté de différencier ou non les pompes à chaleur des climatisations réversibles.

Bérangère MESQUI

Je précise que la climatisation réversible est une pompe à chaleur.

Valentin MOREAU

Le problème réside dans la méconnaissance des utilisateurs, d'où l'importance de mentionner les deux dans la question.

Julie DJIRIGUIAN

Je préfère ne pas aborder la distinction des différents types de pompes à chaleur. Concernant les panneaux photovoltaïques, la question se pose de leur emplacement dans le questionnaire. Les intégrer aux énergies principales ne serait pas nécessairement pertinent. Quant à la climatisation, son inclusion dans une question spécifique a déjà fait l'objet de discussions internes. Nous avons conclu que ce n'était pas forcément approprié pour mesurer la précarité énergétique. Les questions sur les températures inférieures à 18° degrés se rapprochent des problématiques de confort thermique, mais nous cherchons à les rendre plus objectives et factuelles. Il faut noter que des maisons bien isolées n'auraient pas nécessairement besoin de climatisation, ce qui ne serait pas révélateur du confort intérieur. Notre approche se concentre sur l'angle de la précarité, et les questions sur les températures inférieures à 18° degrés permettent peut-être de mieux capter ces aspects.

Bérangère MESQUI

En effet, le suivi des climatiseurs nous intéresse pour les questions de consommation d'énergie, et non de précarité.

Xavier TIMBEAU

Pourquoi continuons-nous à poser des questions sur les voitures et les parkings ? Le RSVERO fournit déjà des informations détaillées sur la localisation des véhicules et la composition du parc automobile, de manière bien plus précise que le recensement. À mon avis, cela risque de rendre le recensement peu pertinent sur ce sujet. Si l'objectif est d'évaluer la précarité, les informations sur le stationnement ne sont pas pertinentes.

Julie DJIRIGUIAN

Toutes les questions ne concernent pas la précarité. Il nous a été demandé de conserver la question sur le nombre de voitures.

Caroline IANNONE

De plus, les informations collectées et qui pourraient être appariées ne seront pas nécessairement diffusées. Elles serviront principalement à des fins de recherche et ne seront pas croisées avec les autres données du recensement.

Xavier TIMBEAU

Il me semble pourtant que vous avez produit et diffusé un recensement apparié avec les données du RSVERO, avec les kilomètres parcourus. Il me semble qu'il n'y aurait donc pas de problème à ajouter le nombre de voitures, pour gagner de la place.

Claire-Lise DUBOST

En nous renseignant pour l'enquête BDF sur le RSVERO, nous avons compris qu'il existait une zone grise concernant les véhicules utilisés dont la carte grise n'est pas associée aux utilisateurs. Cette enquête pourrait permettre de capturer précisément le nombre de véhicules utilisés.

Béatrice SÉDILLOT

Nous envisageons de récupérer d'autres données pour mieux qualifier l'utilisation des véhicules.

Xavier TIMBEAU

C'est noté. Cela ferait gagner beaucoup d'espace sur le questionnaire.

Julie DJIRIGUIAN, Insee

Nous prenons note et examinerons cette question de l'appariement auquel nous n'avions pas pensé et qui ne nous a jamais été remontée.

Bérangère MESQUI

Je souhaite revenir sur la question de l'énergie de chauffage. Je comprends que vous incluez le chauffage urbain dans la première question. Cependant, nous nous attendons à ce qu'ils répondent également à la question suivante. C'est pourquoi nous avons initialement pensé à leur demander si le chauffage est individuel ou collectif, et que la deuxième question pouvait permettre de cocher « chauffage urbain ».

Caroline IANNONE

Les répondants ne sauraient pas tous comment répondre.

Pascal PETIT, directeur de recherche émérite CNRS et université Sorbonne-Paris-Nord

Il existe de petits collectifs locaux qui produisent de l'électricité et doivent coordonner leurs usages. Est-ce un phénomène notable ou trop marginal ? Par ailleurs, la qualité de l'eau commence à poser problème. Nous allons voir apparaître de plus en plus de filtres pour garantir la potabilité de l'eau. Enfin, il n'y a rien sur la gestion des déchets. Serait-il pertinent de l'inclure, sachant que les taux de récupération, de recyclage et d'économie circulaire sont encore relativement faibles ?

Magali DE RAPHÉLIS

Sur le tchat en ligne, **Jean-Louis JANIN (Académie de l'Eau)** suggère d'inclure une question concernant la présence d'un compteur volumétrique pour mesurer la consommation d'eau dans le logement. Il s'accorde en outre sur la spécification des pompes à chaleur.

Cédric CRETON (IMAÉE) demande l'ajout de la question des brasseurs d'air pour la Métropole. Il préconise d'inclure le chauffage urbain dans la deuxième question, le considérant comme un type d'énergie.

Monsieur LECOUCVEY (CEREN) juge l'ajout de la question sur la pompe pertinent. Cependant, il convient de ne pas omettre les climatisations réversibles, comme cela a été souligné. Il est regrettable de perdre l'information sur l'année de construction pour les années récentes.

Benoît PENTINAT (SDES) fait remarquer que le recensement permet de capter les voitures de fonction utilisées par les ménages. Ces véhicules ne peuvent pas être associés à un ménage dans le RSVERO.

Xavier TIMBEAU

Nous sommes donc face à un choix entre les voitures de fonction et la climatisation. Je constate une demande sociale très forte exprimée concernant la climatisation.

Valentin MOREAU

Ne serait-il pas envisageable, une fois le recensement effectué, de procéder à un appariement avec les fichiers fonciers pour obtenir les périodes de construction ?

Julie DJIRIGUIAN

Des appariements sont possibles, mais ils seraient réalisés par des chercheurs et non par le département de la démographie. Nous ne diffuserons de notre côté que les données utilisées pour l'enquête.

À ce stade, en termes de capacité et de possibilité, nous nous engageons uniquement à diffuser nos données du recensement. Cela ne signifie pas que nous ne pourrions pas le faire ultérieurement, mais nous ne nous y engageons pas actuellement.

Béatrice SÉDILLOT

Il existe également un décalage temporel pour l'obtention des données fiscales.

Julie DJIRIGUIAN, Insee

Nous devrions disposer de temps. Cela soulève des questions d'expertise, de responsabilité dans la diffusion des données, et de vérification des décisions d'appariement.

La suppression d'une question implique qu'elle ne sera pas diffusée dans les données du RP, bien qu'elle puisse être retrouvée par appariement ultérieur.

Xavier TIMBEAU

J'entends cet argument. Cette piste mérite d'être explorée, car cela permettrait d'alléger et de réallouer des pages.

Julie DJIRIGUIAN

Concernant l'année de construction, ce sujet a fait l'objet de discussions approfondies. Il a été décidé de maintenir les questions sur l'année de construction, mais avec des tranches beaucoup plus condensées, sans demander l'année spécifique pour les années récentes. Cette décision a été prise en considérant la possibilité d'appariements futurs, bien que nous ne nous engagions pas actuellement à leur diffusion. Il est possible que, dans quelques années, nous puissions nous engager à les diffuser, mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Xavier TIMBEAU

La concurrence de la base nationale des bâtiments, qui fournira les années de construction et de nombreuses autres informations, y compris la géométrie, est désormais significative. Cela soulève la question de l'articulation entre toutes ces bases de données. Il est probable que l'utilisation de l'année de construction dans le recensement finisse par perdre de sa pertinence, en raison de son manque de fiabilité, de sa cohérence variable d'une année à l'autre, et de son manque de détail dans les tranches proposées.

Julie DJIRIGUIAN

Malgré la réduction des tranches, la conservation de cette question nous a été explicitement demandée. Notre intuition initiale était de la retirer. La Commission pourrait suggérer sa suppression dans un avis, mais je crains que d'autres commissions nous la redemandent.

Xavier TIMBEAU

Nous n'émettrons pas d'avis sur ce point, mais nous pouvons poser la question.

Valentin MOREAU

EDF déplore plutôt la réduction du nombre de tranches.

Xavier TIMBEAU

Personnellement, je considère que cette information n'est pas pertinente, étant donné qu'elle est associée au bâtiment et donc au logement et pas à l'individu. Elle ne change pas d'une année à l'autre. Il n'est pas nécessaire de demander chaque année aux gens l'année de construction de leur logement. Je pense qu'il y a un risque de créer du bruit inutile. La solution optimale serait de procéder à un appariement avec des données de qualité et qui ferait l'objet d'une amélioration progressive.

Julie DJIRIGUIAN

Nous ambitionnons de travailler ces questions d'appariement.

Xavier TIMBEAU

Je vous remercie vivement pour votre présentation et vos réponses aux questions. Nous avons appris beaucoup de choses, donc merci d'avoir réalisé ce travail, cette présentation, et d'avoir répondu à nos questions avec beaucoup de patience.

III. POINTS DIVERS

1. Programme annuel de travail 2025

Béatrice SÉDILLOT, Sdes

Je vais faire vite car un document complet est disponible [en ligne](#).

Je souhaite simplement mettre en lumière quelques nouveaux travaux pour 2025. Dans le domaine de l'énergie, notamment concernant les nouveaux enjeux d'observation, l'objectif est d'enrichir la mesure autour de l'hydrogène sous ses différentes formes. Des travaux novateurs porteront sur l'intégration de l'hydrogène comme nouvelle source d'énergie dans le bilan de l'énergie, ce qui n'est pas une tâche simple. Nous avons commencé à publier des éléments sur le sujet, mais l'intégrer dans le bilan global représente un travail à part entière. De plus, il est nécessaire de suivre l'hydrogène pur de manière plus approfondie. Des travaux complémentaires portent notamment sur l'ammoniac et les e-fuels. Ce sujet est particulièrement important dans la sous-direction de Bérengère Mesqui.

Par ailleurs, une nouvelle demande complexe concerne les consommations d'énergie des data centers, qui soulève des questions de repérage exhaustif.

Concernant la rénovation énergétique, nous prévoyons la valorisation de l'enquête TRELO sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements au cours de l'année, et nous commençons également à préparer l'enquête 2027, qui sera cette fois menée conjointement avec l'Insee pour la collecte.

Concernant les travaux liés à la récupération des données des compteurs Linky et Gazpar, en lien avec les aides à la rénovation, je tiens à préciser que les travaux progressent, bien qu'ils soient complexes. Une publication sur ce sujet est prévue d'ici l'été.

Dans le domaine des transports, le RSVERO continue de s'enrichir. L'année dernière, nous avons intégré des données sur les caractéristiques des ménages en relation avec la détention de véhicules, ce qui a donné lieu à plusieurs publications. Nous poursuivons cet enrichissement dans deux directions principales. Premièrement, comme nous l'évoquerons juste après dans le cadre de notre demande d'accès à des données administratives au titre de l'avis 7bis, nous prévoyons d'intégrer les données des fichiers de l'Agence de Services et de Paiement concernant les aides à l'achat de véhicules neufs. Cela permettra d'analyser les caractéristiques des ménages en relation avec les achats de véhicules et les aides associées.

Deuxièmement, nous sommes en discussion avec l'Agira pour obtenir des données relatives aux assurances, ce qui fournira une preuve plus solide de l'utilisation effective des véhicules. Actuellement, nous croisons les données des cartes grises et des contrôles techniques, mais certains véhicules peuvent rester inutilisés. L'intégration des données d'assurance, bien que complexe en raison de leur nature privée, permettra d'affiner nos analyses. À court terme, nous prévoyons de produire une première étude sur les deux-roues motorisés en utilisant ces données d'assurance, car nous manquons actuellement de données de contrôle technique pour cette catégorie de véhicules.

Par ailleurs, nous préparons la nouvelle édition de l'enquête sur la mobilité des personnes (EMP), en vue d'une collecte en 2026. Cette enquête s'articule avec les programmes du Cerema sur les enquêtes EMC² menées avec les collectivités locales. Ces deux sources sont complémentaires plutôt que substituables.

Concernant les sujets environnementaux, je souhaite mettre en avant deux points d'intérêt particulier pour la Commission. Nous allons lancer l'enquête sur les déchets du BTP. De plus, nous préparons la première transmission de données sur le volet des services écosystémiques pour 2025, conformément à la nouvelle réglementation européenne.

Enfin, je tiens à mentionner que la DGAC refond actuellement l'enquête nationale auprès des passagers aériens, dont la première collecte sous sa nouvelle forme est prévue pour 2025. Des informations plus détaillées sont disponibles dans le document fourni.

Xavier TIMBEAU

Je vous remercie, Béatrice, pour ces informations détaillées. Concernant le répertoire statistique des véhicules routiers, avez-vous un moyen de prendre en compte les voitures de fonction ?

Benoît PENTINAT, Sdes

Concernant les véhicules de fonction, la carte grise ne mentionne que l'entreprise propriétaire. Nous n'avons pas de moyen direct d'associer ces véhicules aux individus qui les utilisent dans le cadre de leur fonction. Cela crée une légère différence de champ dans nos analyses, notamment lorsque nous étudions les taux d'équipement des ménages en véhicules.

François LECOUCVEY, CEREN

Je souhaite revenir sur un point essentiel concernant les pompes à chaleur. Pour le futur questionnaire du recensement, il serait judicieux de distinguer les pompes à chaleur des climatisations réversibles. En effet, de nombreux consommateurs, notamment ceux qui possèdent des pompes à chaleur, ont du mal à se positionner dans les catégories actuelles. Nous suggérons donc d'ajouter une catégorie spécifique pour les climatisations réversibles de type pompe à chaleur, en plus de la catégorie existante pour les pompes à chaleur. Cela permettrait de mieux refléter les modes de chauffage réels des utilisateurs et d'éviter les confusions.

Xavier TIMBEAU

Je vous remercie pour cette suggestion. Je pense que le message a été bien reçu.

Julie DJIRIGUIAN

Nous avons bien noté l'importance de compléter les modalités comme vous l'avez suggéré.

2. Demande d'accès aux données de l'ASP au titre de l'article 7bis

La demande étudiée s'appuie sur un document présentant la finalité de la demande, qui avait été mis [en ligne](#) en amont de la réunion.

Xavier TIMBEAU

Je vous propose d'étudier la demande d'accès aux données de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) portée par le Sdes.

Christine LAGARENNE, secrétaire générale du Cnis

Le Sdes souhaite accéder aux données de l'ASP relatives aux dossiers d'aide à l'achat et à la location longue durée de véhicules. Cela concerne le bonus écologique, les primes à la conversion et le leasing électrique.

L'objectif est d'enrichir le répertoire statistique des véhicules routiers. Il s'agira d'une première transmission des données disponibles jusqu'en 2024, suivie de transmissions annuelles. Les fichiers issus de cet enrichissement seront mis à disposition des chercheurs par l'intermédiaire du CASD.

Xavier TIMBEAU

En l'absence d'objection, votre demande est approuvée.

CONCLUSION

Xavier TIMBEAU

Je vous remercie tous pour votre participation. Je tiens à remercier particulièrement ceux qui sont intervenus, ainsi que le secrétariat général pour l'organisation et la gestion efficace des aspects techniques.

Je vous donne rendez-vous pour la prochaine session du Cnis qui se tiendra le 16 octobre 2025.

La séance est levée à 12 heures 55.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- [Note préparatoire - Refonte de la feuille de logement de l'enquête annuelle de recensement 2027](#)
- [Questionnaire du recensement : specimen de la feuille de logement actuellement utilisée pour les logements situés en France métropolitaine](#)
- [Questionnaire du recensement : specimen de la feuille de logement actuellement utilisée pour les logements situés dans les DOM](#)
- [Fiche de demande d'accès à des données d'aides à l'acquisition de véhicules peu polluants de l'ASP par le Sdes, au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)
- [Bilan 2024 des travaux des services producteurs de la commission](#)
- [Programme 2025 des travaux nouveaux prévus par les services producteurs de la commission](#)

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr, sur la [page de la commission](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- [Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance](#)
- [Diaporama - Mesurer les comportements de sobriété énergétique : quelles données pour la statistique publique ? – par Marie Bruquet](#)
- [Diaporama - Sensibilité écologique et pratiques environnementales : l'introduction de nouvelles questions dans les enquêtes CAMME et Budget de Famille – par Claire-Lise Dubost, Insee](#)
- [Diaporama - Sobriété : comprendre les concepts sous-jacents pour mieux la mesurer – par Yamina Saheb, Sciences Po](#)
- [Diaporama - Sobriété énergétique : définitions et mesures – par Aude Pommeret, Université Savoie Mont Blanc](#)
- [Diaporama - Modifications de la Feuille de Logement EAR 2027 – Caroline Iannone, Insee](#)

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr, sur la [page de la commission](#)